



**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2023**

FFG

SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B211660

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus ("Prospectus") comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et des documents d'informations clés ("DIC"). Le Prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Organisation	2
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	5
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	12
Etat globalisé du patrimoine	15
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	16
FFG - European Equities Sustainable Moderate	17
Etat du patrimoine	17
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	18
Statistiques	19
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	20
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	21
FFG - Global Flexible Sustainable	22
Etat du patrimoine	22
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	23
Statistiques	24
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	25
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	27
FFG - European Equities Sustainable	28
Etat du patrimoine	28
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	29
Statistiques	30
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	31
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	35
FFG - Cleantech II	36
Etat du patrimoine	36
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	37
Statistiques	38
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	39
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	40
FFG - European Impact Equities	41
Etat du patrimoine	41
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	42
Statistiques	43
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	44
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	45
FFG - American Impact Equities	46
Etat du patrimoine	46
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	47
Statistiques	48
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	49
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	50
Notes aux états financiers	51
Informations supplémentaires (non auditées)	61

Siège social

2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration

Britta BORNEFF-O'BRIEN
Administrateur indépendant
(jusqu'au 25 mai 2023)

Anne-Catherine CHAIDRON
Administrateur indépendant

Nicolas CROCHET
Administrateur
FUNDS FOR GOOD S.A.
1, Rue Guillaume de Machault
L-2111 LUXEMBOURG

Sandrine LECLERCQ
Administrateur indépendant
(depuis le 25 mai 2023)

Patrick SOMERHAUSEN
Administrateur
FUNDS FOR GOOD S.A.
1, Rue Guillaume de Machault
L-2111 LUXEMBOURG

Nico THILL
Administrateur
BLI-BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
(depuis le 22 septembre 2023)

Société de Gestion

WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.
19, Rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

**Conseil d'Administration de
la Société de Gestion**

Président

Géry DAENINCK
(jusqu'au 26 mai 2023)

Timothy MADIGAN
(depuis le 5 juillet 2023)

Administrateurs

Denis HARTY
(depuis le 28 avril 2023)
John LI HOW CHEONG
(jusqu'au 26 mai 2023)
Martin Peter VOGEL
Rachel WHEELER

Dirigeants de la Société de Gestion

Riccardo DEL TUFO
(jusqu'au 21 juillet 2023)
Pall EYJOLFSSON
Alessandro GABURRI
(jusqu'au 30 mars 2023)
Denis HARTY
(depuis le 5 juillet 2023)
Thierry LELIEVRE
Hyuni VANHAELEN
(jusqu'au 15 octobre 2023)
Mario DE CASTRO
(depuis le 16 octobre 2023)
Jérémie CORDIER
(depuis le 16 Octobre 2023)
Julie ROEDER
(depuis le 16 Octobre 2023)

Gestionnaire

BLI-BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC
260, Franklin Street
02110 BOSTON, Massachusetts
USA

CAPRICORN PARTNERS NV
Lej 19/1
B-3000 LEUVEN

Dépositaire et Agent Payeur Principal

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

**Administration Centrale et Agent
Domiciliataire**

UI efa S.A.
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.)
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Auditeur

PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 LUXEMBOURG

Conseiller juridique

ELVINGER HOSS PRUSSEN
Société Anonyme
2, Place Winston Churchill
L-1340 LUXEMBOURG

Coordinateur de distribution

FUNDS FOR GOOD S.A.
1, Rue Guillaume de Machault
L-2111 LUXEMBOURG

Distributeurs

DEUTSCHE BANK AG Brussels Branch
13-15, Avenue Marnix
B-1000 BRUSSELS

ALLFUNDS BANK, S.A.U.
7, Padres Dominicos
ES-28050 MADRID

ALLFUNDS BANK INTERNATIONAL S.A.
30, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
6, Avenue de Provence
F-75009 PARIS

VDK Bank
Sint-Michielsplein 16
B-9000 GENT

ING Belgium S.A.
24, Avenue Marnix
B-1000 BRUSSELS

Fund Channel
5, Allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

Contexte de marchés

Après la forte correction de 2022, le début de l'année 2023 a été marqué par une hausse significative des marchés boursiers. En Europe, l'hiver doux a maintenu les réserves de gaz à un niveau élevé, apaisant ainsi les craintes de pénurie et d'augmentation des prix de l'énergie. En conséquence, l'inflation a continué de ralentir, et les anticipations de hausses des taux ont été révisées à la baisse, ce qui a été bien accueilli par les marchés.

Aux États-Unis, les actions ont également enregistré des gains solides en janvier, en raison de l'inflation en baisse depuis l'été 2022. Les investisseurs ont anticipé des hausses de taux moins importantes de la part de la Réserve fédérale (FED) et une croissance économique plus élevée que prévu, à 2,9 % annualisée par rapport aux attentes de 2,6 %.

En mars, le secteur financier a été secoué par la faillite soudaine de SVB aux États-Unis, suivie de l'acquisition précipitée de Crédit Suisse par UBS en Europe. Cependant, ces événements présentaient des spécificités et n'ont pas déclenché une crise financière aussi grave que celle de 2008. Malgré des similitudes, comme l'origine américaine et la contagion en Europe, des différences fondamentales distinguaient la situation de mars de celle de 2008.

Les inquiétudes dans le secteur bancaire se sont dissipées, et les résultats du premier trimestre des entreprises ont été meilleurs que prévu. Les marchés boursiers mondiaux ont bien performé au deuxième trimestre, malgré une forte baisse en mai due aux préoccupations concernant le relèvement du plafond de la dette aux États-Unis.

Au troisième trimestre, l'inflation globale est restée élevée par rapport aux objectifs des banques centrales des économies développées, ce qui a conduit la FED et la BCE à poursuivre la hausse des taux d'intérêt. Cette hausse inattendue des taux longs en Europe et aux États-Unis a entraîné une chute des cours des actions et une baisse du rendement des titres à revenu fixe à partir de la deuxième moitié d'août, effaçant ainsi une partie des gains annuels.

Après la baisse en août, les pertes sur les marchés boursiers mondiaux se sont accentuées en septembre, avec une baisse de 4,1 %, marquant ainsi le pire mois de l'année et plaçant le troisième trimestre de 2023 en territoire négatif. Les hausses des taux d'intérêt et des prix du pétrole, ainsi que les craintes de récession accrues, ont freiné l'enthousiasme des investisseurs. Les banques centrales européenne et américaine ont maintenu un discours "hawkish" en reconnaissant la nécessité de maîtriser l'inflation.

En octobre, des risques géopolitiques ont émergé suite à l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre, mais la volatilité des marchés est restée modérée. Le marché a tendance à négliger les événements géopolitiques, bien qu'un conflit plus étendu puisse avoir un impact sur les prix de l'énergie et l'inflation. Les marchés boursiers ont connu une baisse en début de mois, puis se sont stabilisés à la fin grâce à de meilleurs résultats d'entreprises.

En novembre, les marchés actions ont fortement progressé grâce à des résultats d'entreprises meilleurs que prévu, marquant la première hausse des bénéfices de l'année. Les bonnes nouvelles concernant l'inflation ont conduit à un optimisme sur les marchés obligataires, entraînant une forte baisse des taux. Le rallye boursier s'est poursuivi en décembre, porté par la baisse de l'inflation et les attentes de réduction des taux en 2024, suite aux commentaires de J. Powell en décembre.

En conclusion, l'année 2023 a été marquée par des hauts et des bas sur les marchés financiers, mais a fini sur une note positive, avec des performances solides des actions aux États-Unis et en Europe, malgré quelques turbulences en cours de route. Le S&P500 a enregistré une performance annuelle de +21% (en EUR), tandis que les actions européennes ont terminé l'année 2023 avec une performance similaire de +16% (MSCI Europe).

Indice	Région / Thème	2023
MSCI World All Countries	Actions - Monde	+18,06%
S&P 500	Actions - USA	+21,41%
MSCI Europe	Actions - Europe	+15,83%
FTSE 100	Actions - UK	+10,01%
Topix	Actions - Japon	+17,86%
MSCI Emerging Markets	Actions - Emergents	+6,53%
Bloomberg Global Aggregate	Obligations Mondiales	+2,14%
FTSE Eurozone Gov. Bonds	Obligations Govt. Europe	+7,06%
BBG Commodity Index	Commodités	-11,10%

Aperçu et performance des fonds

FFG - European Equities Sustainable Moderate – Gestionnaire : Acadian Asset Management

Objectifs & politique d'investissement et de durabilité

Le Compartiment est un compartiment nourricier qui investit au moins 85% de ses actifs nets dans le compartiment FFG - European Equities Sustainable (le « Fonds Maître »), et plus précisément dans la classe I. De manière accessoire et afin de limiter l'exposition du Compartiment aux risques des marchés d'actions, une couverture systématique de l'exposition action sera mise en place. La couverture limitera l'exposition du fonds au marché des actions à 50% maximum. Les avoirs du portefeuille non investis dans le Fonds Maître ou dans les instruments de couverture seront conservés sous forme de liquidités dans le Compartiment.

A côté de son objectif financier, le Compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Impact ». « Funds for Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Durabilité. La sélection des actifs ou des OPCVM ou autres OPC composant le portefeuille du Compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son intégralité sur www.fundsforgood.eu.

Le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis dans le Règlement Taxonomie. L'alignement du Compartiment sur le Règlement Taxonomie n'est pas calculé. Etant donné que le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental, le principe de "ne pas nuire de manière significative" ne s'applique pas aux investissements du Compartiment.

Performance en 2023

Le fonds clôture 2023 en baisse de -1,18% (pour sa part I Acc EUR). La non-exposition aux obligations a été délétère pour le fonds, de même que la sous-performance de +/- 7% du FFG - European Equities Sustainable (le fonds maître dans lequel le compartiment investit la majorité de ses actifs).

Les performances ESG du fonds furent identiques à celles de son fonds maître, FFG - European Equities Sustainable Moderate.

En moyenne, 93,3% des actifs furent alignés aux caractéristiques E/S promues par le compartiment. Le reste fut investi en liquidités et instruments de couverture.

FFG - Global Flexible Sustainable – Gestionnaire : Banque de Luxembourg Investments

Objectifs & politique d'investissement et de durabilité

L'objectif du compartiment est la recherche d'un rendement sur le moyen terme supérieur à celui d'un placement obligataire en Euro. A cette fin, le Compartiment est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, en actions, obligations (y compris, mais sans y être limités, des obligations indexées sur l'inflation), en instruments du marché monétaire ou en liquidités.

A côté de son objectif financier, le Compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Impact ». « Funds for Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Durabilité. La sélection des actifs ou des OPCVM ou autres OPC composant le portefeuille du Compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son entièreté sur www.fundsforgood.eu. En outre, le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement Durabilité et investira un minimum de 30% de ses actifs nets dans des actifs durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement Durabilité.

Enfin, le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis dans le Règlement Taxonomie. L'alignement du Compartiment sur le Règlement Taxonomie n'est pas calculé. Étant donné que le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental, le principe de "ne pas nuire de manière significative" ne s'applique pas aux investissements du Compartiment.

Performance en 2023

La performance du fonds en 2023 (pour sa part I Acc en EUR) s'établit à +5,24% vs +8,13% pour la catégorie Morningstar correspondante.

La partie action a contribué à la performance pour +11,46%. Avec un rendement moyen de +16% sur l'année, le portefeuille action fait presque aussi bien qu'un indice diversifié d'actions mondiales (+18%). Les sociétés industrielles, de la santé et de la consommation discrétionnaire ont contribué positivement à la performance, tandis que la technologique, la consommation cyclique, les télécoms et les financières ont freiné la performance.

Au sein du portefeuille d'actions, les principaux contributeurs positifs furent VAT Group, SAP Se, Recruit Holdings, Givaudan et Adidas. Les principaux contributeurs négatifs furent Hong Kong Exchanges and Clearing, Nabtesco, Roche Holding, Naknishi et SGS.

La poche obligations a contribué négativement à la performance, pour -1,03% (pour un rendement moyen de -4,29%). La hausse des taux au cours des premiers trimestres de l'année, suivie par une baisse des taux moindre, a impacté la poche obligataire à durée longue. Le gestionnaire investit

majoritairement dans des titres à très longue maturité (treasuries américaines à 30 ans), qui sont plus sensibles aux hausses de taux.

La stratégie de couverture actions a fortement freiné la performance du fonds entre le mois de janvier et le mois d'août, coûtant 4,8% de performance, le marché ne donnant pas raison au gestionnaire. D'abord implémentée sous forme de equity futures, le gestionnaire a ensuite opté pour des options put sur indices, coûtant plus cher mais permettant de participer à une éventuelle hausse des marchés. La contribution de la couverture en devise est restée faible, autour de +0,3%.

Conformément à la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, le pourcentage moyen d'actifs durables fut de 61%, une moyenne de 96% des actifs furent alignés aux caractéristiques E/S promues par le compartiment (le reste fut investi en liquidités ou instrument de couverture), l'empreinte carbone du portefeuille fut en moyenne 80% inférieure à celle d'un indice d'actions mondiales, le rating moyen ESG fut AA (le minimum étant BBB pour les titres de marchés développés et BB pour les sociétés de marchés émergents). Le score ESG moyen sur l'année fut autour de 8,5/10.

FFG - European Equities Sustainable – Gestionnaire : Acadian Asset Management

Objectifs & politique d'investissement et de durabilité

Le compartiment recherche une appréciation du capital à long terme à travers un portefeuille diversifié composé principalement d'actions d'émetteurs européens cotés et échangés sur des marchés réglementés. Le compartiment est géré de manière active et a l'Indice Morgan Stanley Capital International Europe (l'indice « MSCI Europe ») comme indice de référence.

A côté de son objectif financier, le Compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Impact ». « Funds for Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Durabilité. La sélection des actifs ou des OPCVM ou autres OPC composant le portefeuille du Compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son intégralité sur www.fundsforgood.eu.

Le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis dans le Règlement Taxonomie. L'alignement du Compartiment sur le Règlement Taxonomie n'est pas calculé. Etant donné que le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental, le principe de "ne pas nuire de manière significative" ne s'applique pas aux investissements du Compartiment.

Performance en 2023

La performance du fonds en 2023 (pour sa part I Acc en EUR) s'établit à +9% contre +16% pour son indice de référence, le MSCI Europe.

C'est principalement le biais small & mid caps qui explique la sous-performance du fonds en 2023, qui fut à nouveau une moins bonne année pour ces actifs.

Les meilleurs contributeurs en 2023 furent Inditex, Novo Nordisk, Sage Groupe, SAP SE et Wolters Kluwer. A l'inverse les moins bons contributeurs furent Roche, Duerr, Genmab, BWM AG et Hikma Pharmaceuticals.

Conformément à la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, l'empreinte carbone du portefeuille fut en moyenne 65% inférieure à celle de son indice de référence, son Labor Management Score fut en moyenne de 6,2, soit 5% supérieur à celui d'un indice d'actions européennes, le gestionnaire ayant choisi de supprimer de son univers les actions faisant partie des 5% des actions les moins bien notées. Le gestionnaire ne rapporte pas de rating moyen ESG, mais les critères de sélection pour les titres ont été respectés (le minimum étant BBB pour les titres de marchés développés et BB pour les sociétés de marchés émergents). Le score ESG moyen sur l'année fut 8,1/10 (vs 7,9 pour son indice de référence).

En moyenne, 99,5% des actifs furent alignés aux caractéristiques E/S promues par le compartiment. Le reste fut investi en liquidités.

FFG - Cleantech II – Gestionnaire : Capricorn Partners

Objectifs & politique d'investissement et de durabilité

Le Compartiment vise une croissance du capital à long terme. Il fait l'objet d'une gestion active et investit principalement directement dans des actions de sociétés dites « cleantech » (technologies propres) cotées sur des marchés réglementés. La notion de « cleantech » recouvre tous les produits et services qui permettent une utilisation plus propre et plus efficace des ressources naturelles de la terre telles que l'énergie, l'eau, l'air ou les matières premières. Le Compartiment cible des sociétés intervenant sur des secteurs d'activités tels que les énergies renouvelables, le rendement énergétique, le traitement des eaux, le recyclage des déchets, le contrôle de la pollution ainsi que les matériaux de pointe. De manière accessoire, le Compartiment peut investir dans des actions de sociétés « cleantech » cotées sur des marchés réglementés situés dans des pays émergents.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Durabilité. La sélection des actifs ou des OPCVM ou autres OPC composant le portefeuille du Compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son intégralité sur www.fundsforgood.eu. En outre, le Compartiment investira un minimum de 51% de ses actifs nets dans des actifs durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement Durabilité.

Cependant, le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis dans le Règlement Taxonomie. L'alignement du Compartiment sur le Règlement Taxonomie n'est pas calculé. Étant donné que le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental, le principe de "ne pas nuire de manière significative" ne s'applique pas aux investissements du Compartiment.

Performance en 2023

Une fin d'année très solide avec une performance de +8,1% en décembre, après +10,8% en novembre, compense partiellement les reculs des mois précédents. La performance YTD s'élève à +7,2 % pour FFG Cleantech II contre +11,5% pour l'indice STOXX Europe 600 et +5,3% pour l'indice STOXX Europe Small 200.

En décembre, Alfen (+28%) a enregistré la plus forte hausse, tandis que Neste (-7%) a affiché la performance la plus faible dans le portefeuille. Sur l'ensemble de l'année 2023, Lindab, Kingspan, Aixtron et Schneider se sont démarqués avec des gains de plus de 40%. Neste a perdu -26%.

Au cours de l'année, quatre actions ont rejoint le portefeuille : Schneider, spécialisé dans la fabrication de produits électriques ; Alfen, actif dans la recharge de véhicules électriques, les réseaux intelligents et le stockage d'énergie ; SMA Solar, leader dans les onduleurs pour l'énergie solaire ; et Nibe, principalement actif dans les pompes à chaleur. Croda, DSM, Gurit, Steico et Umicore ont quitté le portefeuille en 2023. Les deux dernières ont fortement contribué à la performance à long terme du fonds, malgré des développements récents moins favorables.

Melexis (7,3%) et Arcadis (7,1%) étaient les deux plus grandes pondérations dans le portefeuille à la fin de 2023, suivies par Aalberts avec 6,2%.

Le ratio cours/bénéfice futur du portefeuille (hors trésorerie) était d'environ 18 à la fin de l'année, et le rendement du flux de trésorerie du portefeuille était de 5,5%.

Conformément à la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, l'exposition du portefeuille aux « Cleantech » fut de 75% en moyenne sur l'année 2023. Chaque société en portefeuille a tiré au minimum un tiers de ses revenus/profits des thèmes de durabilité mis en avant par le fonds (énergies renouvelables, efficacité des ressources et efficacité énergétique). En moyenne, 94% des actifs furent alignés aux caractéristiques E/S promues par le compartiment. Le reste fut investi en liquidités.

FFG - European Impact Equities – Gestionnaire : Banque de Luxembourg Investments

Objectifs & politique d'investissement et de durabilité

Le compartiment FFG - European Impact Equities a été lancé le 15 juin 2023.

Ce Compartiment recherche une plus-value sur le capital sur le long terme au travers de la poursuite d'un objectif d'investissement durable. Le Compartiment est géré activement sans référence à un indice.

A côté de son objectif financier, le Compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par le Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Impact ». « Funds For Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu

Le Compartiment se catégorise comme un produit financier en accord avec l'article 9 de SFDR. Le Compartiment réalisera l'intégralité de ses investissements (hors liquidités et instruments utilisés à titre de couverture) en actifs durables. Le Gestionnaire s'appuie sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du Gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement sous l'onglet « Investissement responsable ».

Le Gestionnaire cherche à investir dans des entreprises ayant un impact matériel et mesurable sur la durabilité. Afin d'atteindre cet objectif, le Gestionnaire sélectionne des émetteurs qui contribuent directement ou indirectement au travers de leurs activités à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Performance en 2023

Lancé le 15 juin 2023, le fonds a subi de plein fouet la hausse des taux longs au cours de l'été, perdant près de 20% de sa valeur quelques mois après son lancement. La hausse des taux longs a particulièrement impacté les sociétés de moyenne capitalisation boursière, fortement représentée dans

le fonds. L'éclaircissement de la conjoncture en fin d'année a retourné la tendance et particulièrement profité au fonds, qui a rattrapé la majorité de son retard (-3% pour la part I Acc EUR).

En moyenne, 97% des actifs furent des investissements durables. Le reste des actifs fut investi en liquidités.

FFG - American Impact Equities – Gestionnaire : Banque de Luxembourg Investments

Objectifs & politique d'investissement et de durabilité

Le compartiment FFG - American Impact Equities a été lancé le 15 juin 2023.

Ce Compartiment recherche une plus-value sur le capital sur le long terme au travers de la poursuite d'un objectif d'investissement durable. Le Compartiment est géré activement sans référence à un indice.

A côté de son objectif financier, le Compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par le Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Impact ». « Funds For Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu

Le Compartiment se catégorise comme un produit financier en accord avec l'article 9 de SFDR. Le Compartiment réalisera l'intégralité de ses investissements (hors liquidités et instruments utilisés à titre de couverture) en actifs durables. Le Gestionnaire s'appuie sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du Gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement sous l'onglet « Investissement responsable ».

Le Gestionnaire cherche à investir dans des entreprises ayant un impact matériel et mesurable sur la durabilité. Afin d'atteindre cet objectif, le Gestionnaire sélectionne des émetteurs qui contribuent directement ou indirectement au travers de leurs activités à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Performance en 2023

Lancé le 15 juin 2023, le fonds a subi de plein fouet la hausse des taux longs au cours de l'été, perdant près de 15% de sa valeur quelques mois après son lancement. La hausse des taux longs a particulièrement impacté les sociétés de moyenne capitalisation boursière, fortement représentée dans le fonds. L'éclaircissement de la conjoncture en fin d'année a retourné la tendance et a particulièrement profité au fonds, qui clôture l'année en gain de +7% (pour la part I Acc USD). Le rendement en EUR s'établit à +4,4%.

En moyenne, 98% des actifs furent des investissements durables. Le reste des actifs fut investi en liquidités.

Luxembourg, le 30 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
FFG

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de FFG (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état globalisé du patrimoine du Fonds et l'état du patrimoine de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023 ;
- l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net du Fonds et l'état des opérations et des autres variations de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2023 ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 17 avril 2024

Sébastien Sadzot

FFG

Etat globalisé du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	397.594.339,80
Contrats d'options à la valeur d'évaluation	728.741,70
Dépôts de garantie sur futures	1.425.733,53
Avoirs bancaires	22.897.055,87
Frais d'établissement, nets	12.197,48
A recevoir sur émissions d'actions	22.524,08
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	482.813,18
Intérêts bancaires à recevoir	5.570,03
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.185.410,25
Autres créances	145.827,53
Charges payées d'avance	22.257,96
Total de l'actif	<u>424.522.471,41</u>

Exigible

Dettes bancaires	591,68
Garantie en espèces reçue à rembourser	1.330.000,00
A payer sur rachats d'actions	114.043,09
Moins-values non réalisées sur futures	142.161,45
Moins-values non réalisées sur changes à terme	24.578,73
Frais à payer	1.193.079,60
Total de l'exigible	<u>2.804.454,55</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>421.718.016,86</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG**Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)**
du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**Revenus**

Dividendes, nets	5.817.822,51
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.382.129,45
Intérêts bancaires	570.674,74
Autres revenus	49.537,55
Total des revenus	7.820.164,25

Charges

Commissions de gestion et de distribution	4.609.162,69
Commission de dépositaire	269.921,89
Frais bancaires et autres commissions	108.777,53
Frais sur transactions	601.454,84
Frais d'administration centrale	320.582,09
Frais professionnels	49.380,28
Autres frais d'administration	201.031,37
Taxe d'abonnement	151.762,36
Autres impôts	1.052,26
Intérêts bancaires payés	95.913,11
Autres charges	193.005,97
Total des charges	6.602.044,39

Revenus nets des investissements	1.218.119,86
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	365.776,82
- sur options	737.538,20
- sur futures	-9.537.237,05
- sur changes à terme	3.212.003,94
- sur devises	-143.067,19
Résultat réalisé	-4.146.865,42

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	35.775.328,26
- sur options	-3.590.573,98
- sur futures	-4.405.820,38
- sur changes à terme	-2.891.482,15
Résultat des opérations	20.740.586,33

Emissions	117.560.357,06
-----------	----------------

Rachats	-175.215.685,55
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-36.914.742,16
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	458.632.759,02
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	421.718.016,86
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable Moderate

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	28.099.526,12
Dépôts de garantie sur futures	1.425.733,53
Avoirs bancaires	1.262.845,55
Intérêts bancaires à recevoir	304,70
Autres créances	145.827,53
Total de l'actif	30.934.237,43

Exigible

Moins-values non réalisées sur futures	142.161,45
Moins-values non réalisées sur changes à terme	24.578,73
Frais à payer	49.962,97
Total de l'exigible	216.703,15
Actif net à la fin de l'exercice	30.717.534,28

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	163.453,359	EUR	102,21	16.706.848,75
I Acc	129.377,397	EUR	108,29	14.010.685,53
				30.717.534,28

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable Moderate

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus

Intérêts bancaires	95.563,00
Total des revenus	95.563,00

Charges

Commissions de gestion et de distribution	176.483,81
Commission de dépositaire	24.018,05
Frais bancaires et autres commissions	20,00
Frais sur transactions	18.899,87
Frais d'administration centrale	50.069,74
Frais professionnels	3.313,25
Autres frais d'administration	27.747,19
Taxe d'abonnement	929,30
Autres impôts	30,39
Intérêts bancaires payés	125,03
Autres charges	11.763,29
Total des charges	313.399,92

Pertes nettes des investissements	-217.836,92
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.225.206,49
- sur futures	-1.809.667,98
- sur changes à terme	-65.780,53
- sur devises	1.826,71
Résultat réalisé	-866.252,23

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.484.555,89
- sur futures	-1.107.137,42
- sur changes à terme	-80.589,78
Résultat des opérations	-569.423,54

Emissions	455.257,42
-----------	------------

Rachats	-4.686.230,52
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-4.800.396,64
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	35.517.930,92
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	30.717.534,28
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable Moderate

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	
	EUR	41.692.014,84	35.517.930,92	30.717.534,28	

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	
R Dis	EUR	105,08	91,35	89,07	* 15/12/2023
R Acc	EUR	119,63	104,00	102,21	
I Acc	EUR	125,36	109,58	108,29	

(*) Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Dis	258,000	-	-258,000	-
R Acc	177.480,057	4.460,676	-18.487,374	163.453,359
I Acc	155.459,223	-	-26.081,826	129.377,397

FFG - European Equities Sustainable Moderate

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	214.402	FFG European Equity Sustain I C	<u>24.060.162,41</u>	<u>28.099.526,12</u>	<u>91,48</u>
Total portefeuille-titres			<u>24.060.162,41</u>	<u>28.099.526,12</u>	<u>91,48</u>
Avoirs bancaires				1.262.845,55	4,11
Autres actifs/(passifs) nets				1.355.162,61	4,41
Total				<u><u>30.717.534,28</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable Moderate

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres
au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	91,48 %
Total	<u>91,48 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	91,48 %
Total	<u>91,48 %</u>

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	216.820.238,12
Contrats d'options à la valeur d'évaluation	728.741,70
Avoirs bancaires	16.680.972,52
A recevoir sur émissions d'actions	13.747,44
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	474.734,62
Intérêts bancaires à recevoir	4.206,92
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.185.410,25
Charges payées d'avance	22.257,96
Total de l'actif	235.930.309,53

Exigible

Dettes bancaires	591,68
Garantie en espèces reçue à rembourser	1.330.000,00
A payer sur rachats d'actions	95.750,84
Frais à payer	709.025,08
Total de l'exigible	2.135.367,60
Actif net à la fin de l'exercice	233.794.941,93

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Dis	256.580,217	EUR	116,62	29.923.530,20
R Acc	1.211.673,085	EUR	120,16	145.599.564,42
I Acc	431.822,773	EUR	114,52	49.454.356,07
C Dis	22.834,505	EUR	118,88	2.714.542,78
C Acc	29.315,993	EUR	120,25	3.525.283,01
S Dis	845,000	EUR	121,94	103.040,00
S Acc	19.629,755	EUR	126,07	2.474.625,45
				233.794.941,93

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	3.414.371,14
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.382.129,45
Intérêts bancaires	264.402,23
Autres revenus	9.680,31
Total des revenus	5.070.583,13

Charges

Commissions de gestion et de distribution	2.937.566,48
Commission de dépositaire	139.511,27
Frais bancaires et autres commissions	35.695,65
Frais sur transactions	319.309,81
Frais d'administration centrale	111.532,61
Frais professionnels	25.369,70
Autres frais d'administration	92.907,20
Taxe d'abonnement	103.699,86
Autres impôts	1.021,87
Intérêts bancaires payés	94.620,50
Autres charges	108.619,01
Total des charges	3.969.853,96

Revenus nets des investissements	1.100.729,17
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	6.786.584,82
- sur options	737.538,20
- sur futures	-7.727.569,07
- sur changes à terme	3.278.521,55
- sur devises	-98.370,18
Résultat réalisé	4.077.434,49

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	18.140.897,93
- sur options	-3.590.573,98
- sur futures	-3.298.682,96
- sur changes à terme	-2.810.892,37
Résultat des opérations	12.518.183,11

Emissions	45.564.779,95
-----------	---------------

Rachats	-118.288.733,65
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-60.205.770,59
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	294.000.712,52
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	233.794.941,93
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	316.967.705,97	294.000.712,52	233.794.941,93

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
R Dis	EUR	129,60	111,53	116,62
R Acc	EUR	131,71	114,91	120,16
I Acc	EUR	123,94	108,82	114,52
C Dis	EUR	131,39	113,24	118,88
C Acc	EUR	131,00	114,64	120,25
F Acc	EUR	0,01	0,01	0,01
S Dis	EUR	133,71	115,67	121,94
S Acc	EUR	136,03	119,60	126,07

(*) Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final

* 15/12/2023

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Dis	296.995,519	4.595,357	-45.010,659	256.580,217
R Acc	1.436.642,823	268.345,031	-493.314,769	1.211.673,085
I Acc	409.426,540	91.165,988	-68.769,755	431.822,773
C Dis	287.252,196	2.898,000	-267.315,691	22.834,505
C Acc	139.527,886	28.892,538	-139.104,431	29.315,993
F Acc	500.000,000	-	-500.000,000	-
S Dis	2.951,000	-	-2.106,000	845,000
S Acc	19.729,755	-	-100,000	19.629,755

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	30.000	Canadian National Railway Co	3.437.798,60	3.429.018,82	1,47
CHF	6.000	Geberit AG Reg	2.773.399,20	3.478.749,10	1,49
CHF	1.450	Givaudan SA Reg	4.381.949,11	5.434.120,19	2,32
CHF	60.000	Novartis AG Reg	4.469.878,04	5.477.577,66	2,34
CHF	43.000	Roche Holding Ltd Pref	12.450.856,75	11.309.161,61	4,84
CHF	69.000	SGS SA	5.997.686,51	5.384.058,04	2,30
CHF	6.000	Sonova Holding AG	1.464.373,00	1.770.999,54	0,76
CHF	8.500	VAT Gr SA Reg	2.113.420,56	3.853.892,49	1,65
			<u>33.651.563,17</u>	<u>36.708.558,63</u>	<u>15,70</u>
DKK	33.000	Coloplast A/S B	3.661.407,24	3.417.584,82	1,46
DKK	33.600	Novo Nordisk AS B	1.124.161,44	3.146.624,91	1,35
DKK	79.000	Novozymes AS B	3.769.394,11	3.932.838,45	1,68
			<u>8.554.962,79</u>	<u>10.497.048,18</u>	<u>4,49</u>
EUR	4.000	ASML Holding NV	2.291.452,10	2.726.800,00	1,17
EUR	115.000	Kone Oyj B	5.655.215,88	5.193.400,00	2,22
EUR	6.400	L'Oréal SA	1.780.776,00	2.884.160,00	1,23
EUR	31.000	Legrand Holding SA	2.247.030,92	2.917.100,00	1,25
EUR	3.300	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.436.164,91	2.420.880,00	1,03
EUR	18.000	SAP SE	1.764.425,77	2.510.640,00	1,07
			<u>15.175.065,58</u>	<u>18.652.980,00</u>	<u>7,97</u>
GBP	234.000	GSK Plc	3.954.853,94	3.917.135,21	1,67
GBP	100.000	Reckitt Benckiser Group Plc	7.043.617,84	6.256.394,01	2,68
			<u>10.998.471,78</u>	<u>10.173.529,22</u>	<u>4,35</u>
HKD	412.000	ASM Pacific Technology Ltd	2.909.974,97	3.558.751,92	1,52
HKD	130.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	4.663.846,26	4.039.451,26	1,73
			<u>7.573.821,23</u>	<u>7.598.203,18</u>	<u>3,25</u>
INR	168.000	Infosys Ltd Reg	2.660.641,33	2.820.020,39	1,21
JPY	85.000	Asahi Group Holdings Ltd	2.807.243,29	2.868.774,70	1,23
JPY	178.000	Daifuku Co Ltd	3.288.652,37	3.259.136,80	1,39
JPY	93.000	Fanuc Corp	2.827.753,91	2.475.562,63	1,06
JPY	90.000	Komatsu Ltd	1.814.535,50	2.130.543,26	0,91
JPY	210.000	Nabtesco Corp	5.366.368,61	3.878.747,98	1,66
JPY	150.000	Nakanishi Inc	2.753.859,91	2.282.862,47	0,98
JPY	105.000	Nintendo Co Ltd	4.124.052,70	4.959.809,97	2,12
JPY	100.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	2.107.887,68	2.632.368,61	1,13
JPY	130.000	Recruit Holdings Co Ltd	3.898.358,54	4.975.824,99	2,13
JPY	85.000	Secom Co Ltd	5.670.456,07	5.540.587,12	2,37
JPY	40.000	Sony Group Corp	3.426.294,59	3.443.068,82	1,47
JPY	87.000	Terumo Corp	2.790.050,56	2.581.107,71	1,10
JPY	9.600	Tokyo Electron Ltd	1.314.227,06	1.556.236,30	0,66
			<u>42.189.740,79</u>	<u>42.584.631,36</u>	<u>18,21</u>
KRW	63.000	Coway Co Ltd	2.802.663,58	2.515.645,90	1,08
KRW	86.000	Samsung Electronics Co Ltd	3.671.120,28	4.712.822,03	2,02
			<u>6.473.783,86</u>	<u>7.228.467,93</u>	<u>3,10</u>
SEK	168.000	Assa Abloy AB B	3.646.529,48	4.382.539,94	1,87
USD	13.500	Ecolab Inc	2.168.734,83	2.424.267,80	1,04
USD	36.000	Edwards Lifesciences Corp	2.844.905,02	2.485.174,96	1,06
USD	50.000	Gilead Sciences Inc	2.915.548,20	3.667.104,25	1,57
USD	10.000	Littelfuse Inc	2.149.009,52	2.422.343,94	1,04

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	5.000	Microsoft Corp	1.007.405,21	1.702.231,68	0,73
USD	16.300	Resmed Inc	2.320.445,79	2.538.523,38	1,09
USD	49.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	3.427.258,78	4.613.643,57	1,97
USD	5.100	Thermo Fisher Scientific Inc	2.227.176,61	2.450.798,06	1,05
USD	13.200	Waters Corp	3.202.553,96	3.934.485,54	1,68
			<u>22.263.037,92</u>	<u>26.238.573,18</u>	<u>11,23</u>
Total actions			156.625.416,53	170.313.570,83	72,85
Obligations					
USD	15.000.000	US 1.25% T-Notes 20/15.05.50	9.281.919,84	7.344.973,97	3,14
USD	11.500.000	US 2% Ser Bonds 21/15.08.51	8.341.935,40	6.819.519,26	2,92
USD	11.500.000	US 2.25% Ser 2049 19/15.08.49	9.150.491,31	7.289.663,17	3,12
USD	8.500.000	US 2.75% Ser E-2032 22/15.08.32	7.254.102,51	7.052.150,77	3,02
USD	8.500.000	US 3.875% Ser Bonds 23/15.05.43	7.202.475,36	7.352.152,94	3,14
USD	15.000.000	US ILB Sen 20/15.02.50	12.531.053,95	10.648.207,18	4,55
			<u>53.761.978,37</u>	<u>46.506.667,29</u>	<u>19,89</u>
Total obligations			210.387.394,90	216.820.238,12	92,74
Options					
Instruments financiers cotés					
Options sur indices					
EUR	600	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index PUT 03/24 EUX 4350	1.188.600,00	292.800,00	0,13
EUR	625	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index PUT 03/24 EUX 4150	1.067.125,00	144.375,00	0,06
			<u>2.255.725,00</u>	<u>437.175,00</u>	<u>0,19</u>
USD	50	S&P 500 Index PUT 03/24 OPRA 4575	830.740,37	186.048,62	0,08
USD	70	S&P 500 Index PUT 03/24 OPRA 4300	1.232.850,31	105.518,08	0,04
			<u>2.063.590,68</u>	<u>291.566,70</u>	<u>0,12</u>
Total options			4.319.315,68	728.741,70	0,31
Avoirs bancaires				16.680.972,52	7,13
Dettes bancaires				-591,68	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				-434.418,73	-0,18
Total				<u>233.794.941,93</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	22,81 %
Services de santé	20,95 %
Pays et gouvernements	19,89 %
Technologies	9,46 %
Biens de consommation durable	7,72 %
Biens de consommation non-cyclique	5,14 %
Matières premières	5,04 %
Finances	1,73 %
Total	<u>92,74 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	29,15 %
Japon	18,21 %
Suisse	15,70 %
Danemark	4,49 %
Royaume-Uni	4,35 %
France	3,51 %
Corée du Sud	3,10 %
Finlande	2,22 %
Taiïwan	1,97 %
Suède	1,87 %
Hong Kong	1,73 %
Caïmans (Iles)	1,52 %
Canada	1,47 %
Inde	1,21 %
Pays-Bas	1,17 %
Allemagne	1,07 %
Total	<u>92,74 %</u>

FFG - European Equities Sustainable

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	34.119.469,72
Avoirs bancaires	167.739,77
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	5.051,44
Intérêts bancaires à recevoir	45,82
Total de l'actif	<u>34.292.306,75</u>

Exigible

Frais à payer	<u>80.381,20</u>
Total de l'exigible	<u>80.381,20</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>34.211.925,55</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	5.357,303	EUR	120,68	646.545,81
I Acc	252.062,949	EUR	131,06	33.034.771,02
C Dis	670,000	EUR	114,07	76.425,62
C Acc	3.860,000	EUR	117,66	454.183,10
				<u>34.211.925,55</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	1.031.311,36
Intérêts bancaires	10.298,61
Autres revenus	39.857,24
Total des revenus	1.081.467,21

Charges

Commissions de gestion et de distribution	322.484,48
Commission de dépositaire	30.998,57
Frais bancaires et autres commissions	61.912,24
Frais sur transactions	123.834,30
Frais d'administration centrale	58.115,84
Frais professionnels	4.286,80
Autres frais d'administration	28.573,67
Taxe d'abonnement	4.322,29
Intérêts bancaires payés	1.167,58
Autres charges	32.996,73
Total des charges	668.692,50

Revenus nets des investissements	412.774,71
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	2.497.891,05
- sur changes à terme	-737,08
- sur devises	-11.603,88
Résultat réalisé	2.898.324,80

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.367.969,05
Résultat des opérations	4.266.293,85

Emissions	4.854.570,64
-----------	--------------

Rachats	-29.572.574,30
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-20.451.709,81
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	54.663.635,36
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	34.211.925,55
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	
	EUR	107.069.292,87	54.663.635,36	34.211.925,55	

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	
R Acc	EUR	139,73	111,65	120,68	
I Acc	EUR	149,36	120,29	131,06	
C Dis	EUR	133,92	105,10	114,07	
C Acc	EUR	135,14	108,41	117,66	
F Acc	EUR	0,01	0,01	0,01	* 15/12/2023

(*) Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Acc	6.128,701	573,588	-1.344,986	5.357,303
I Acc	444.294,971	38.978,000	-231.210,022	252.062,949
C Dis	670,000	-	-	670,000
C Acc	4.244,688	295,000	-679,688	3.860,000
F Acc	500.000,000	-	-500.000,000	-

FFG - European Equities Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	25.189	ABB Ltd Reg	882.250,52	1.010.654,81	2,95
CHF	21.169	Aryzta Ltd	31.945,21	35.340,70	0,10
CHF	485	Bucher Industries SA Reg	152.751,18	184.266,13	0,54
CHF	1.572	Burkhalter Holding Ltd Reg	87.862,58	156.752,82	0,46
CHF	538	CPH Chemie & Papier Hg AG Partizsch	49.748,08	49.190,85	0,14
CHF	1.732	Georg Fischer SA	112.349,41	113.834,05	0,33
CHF	567	Klingelberg SA Partizsch	11.054,59	10.002,53	0,03
CHF	9.022	Logitech Intl SA Reg	572.436,55	774.053,64	2,26
CHF	1.155	Mikron Holding AG Partizsch	15.461,94	19.008,88	0,06
CHF	3.102	Nestlé SA Reg	308.135,42	325.367,40	0,95
CHF	25	Phoenix Mecano AG Partizsch	9.262,30	11.671,13	0,03
CHF	5.494	Roche Holding Ltd Pref	1.582.131,95	1.444.942,65	4,22
CHF	18.140	Sandoz Group AG Partizsch	461.852,98	528.017,32	1,54
CHF	1.218	Schindler Holding Ltd Partizsch	258.446,06	275.530,48	0,81
CHF	318	Swiss Re AG	32.560,04	32.345,78	0,09
CHF	17.273	UBS Group Inc	409.560,03	484.943,76	1,42
			4.977.808,84	5.455.922,93	15,93
DKK	365	AP Moeller Maersk AS B	713.854,14	594.428,48	1,74
DKK	9.001	Demant AS Reg	333.260,61	357.413,16	1,05
DKK	847	Genmab A/S	317.208,84	244.860,51	0,72
DKK	1.150	Nilfisk Holding A/S	16.970,14	18.234,90	0,05
DKK	979	North Media A/S	8.152,99	8.536,58	0,03
DKK	19.211	Novo Nordisk AS B	995.558,70	1.799.101,52	5,26
DKK	3.886	Pandora A/S	397.078,18	486.480,67	1,42
DKK	529	Rockwool A/S B	128.099,03	140.226,69	0,41
			2.910.182,63	3.649.282,51	10,68
EUR	2.012	Actia Group	9.908,85	8.007,76	0,02
EUR	1.930	Addiko Bank AG	25.096,51	25.765,50	0,08
EUR	230	Altamir	3.896,41	5.474,00	0,02
EUR	1.455	AlzChem Group AG	29.466,30	37.830,00	0,11
EUR	1.091	Andritz AG	32.841,70	61.532,40	0,18
EUR	100	ASM Intl NV Reg	47.663,85	46.995,00	0,14
EUR	37	ASML Holding NV	16.362,38	25.222,90	0,07
EUR	32.568	Assicurazioni Generali SpA	643.792,94	622.211,64	1,82
EUR	759	Axway Software	16.831,68	20.037,60	0,06
EUR	1.756	Banca Mediolanum	16.162,66	14.985,70	0,04
EUR	1.789	Bankinter SA Reg	11.217,75	10.369,04	0,03
EUR	321	BIC SA	15.584,04	20.174,85	0,06
EUR	34	Caisse Reg CA Mutuel Languedoc	2.865,92	1.638,80	0,01
EUR	162.702	Caixabank SA	613.401,31	606.227,65	1,77
EUR	10.702	CBO Territoria	40.024,21	39.169,32	0,11
EUR	1.759	Cenit AG	21.865,51	21.547,75	0,06
EUR	521	CEWE Stiftung & Co KGaA	49.495,30	52.725,20	0,15
EUR	1.721	Consti Plc	22.318,79	20.307,80	0,06
EUR	424	CRCAM Nord de France	7.047,90	5.413,63	0,02
EUR	8.768	CTT Correios de Portugal SA	32.310,56	30.600,32	0,09
EUR	8.988	Dassault Systemes SA	324.669,93	397.584,18	1,16
EUR	10.248	Deceuninck SA	22.947,32	23.314,20	0,07
EUR	39.537	Deutsche Bank AG Reg	421.125,58	488.835,47	1,43
EUR	1.705	Deutsche Boerse AG Reg	283.879,81	317.982,50	0,93
EUR	1.557	Duerr AG	47.444,45	33.288,66	0,10
EUR	2.183	E.ON SE Reg	26.218,48	26.523,45	0,08
EUR	1.046	Eiffage SA	102.732,99	101.482,92	0,30
EUR	101	Einhell Germany AG Pref	15.298,60	16.665,00	0,05
EUR	3.968	Erste Group Bank AG	147.098,12	145.744,64	0,43
EUR	26.004	Ets Maurel & Prom SA	131.343,41	158.364,36	0,46

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	596	Eurazeo SA	32.341,76	42.822,60	0,13
EUR	245	EVN AG	6.281,09	6.970,25	0,02
EUR	1.419	Fabasoft AG	27.053,04	26.961,00	0,08
EUR	4.361	Gaztransport et technigaz SA	511.419,52	522.883,90	1,53
EUR	4.576	Gefran SpA	42.721,24	39.811,20	0,12
EUR	6.166	Group SFPI SA	20.933,57	12.048,36	0,04
EUR	13	Hal Trust	0,00	1.479,40	0,00
EUR	512	HeidelbergMaterials AG Bearer	37.980,31	41.441,28	0,12
EUR	11.363	Henkel AG & Co KGaA Pref	818.635,97	827.908,18	2,42
EUR	487	Hermes Intl SA	709.503,00	934.455,60	2,73
EUR	367	Hexaom SA	6.461,51	7.156,50	0,02
EUR	1.266	Hochtief AG	95.597,65	126.979,80	0,37
EUR	3.432	Ibersol SGPS SA	23.933,86	22.925,76	0,07
EUR	23.829	Industria de Diseno Textil SA	563.678,37	939.577,47	2,75
EUR	4.092	Ipsen	211.648,18	441.526,80	1,29
EUR	27.171	Iren SpA	51.451,01	53.608,38	0,16
EUR	878	Italian Sea Gr SpA	6.311,68	7.225,94	0,02
EUR	903	Iveco Group NV	7.988,84	7.355,84	0,02
EUR	1.603	Knorr Bremse AG Bearer	101.249,81	94.256,40	0,28
EUR	19.362	Koninklijke Ahold Delhaize NV	535.837,42	503.702,43	1,47
EUR	897	Lagardère SA Reg	19.464,27	16.486,86	0,05
EUR	2.210	M1 Kliniken AG	18.732,17	24.752,00	0,07
EUR	485	MFE-Mediaforeurope NV	2.103,33	1.143,63	0,00
EUR	2.390	Muenchener Rueckver AG REG	896.884,64	896.489,00	2,62
EUR	225	Ned Apparatenfabriek Nedap NV Bearer	9.643,62	14.400,00	0,04
EUR	2.411	Nemetschek SE	169.699,85	189.215,28	0,55
EUR	2.360	Neurones	62.005,87	103.250,00	0,30
EUR	977	NRJ Group	6.840,07	7.171,18	0,02
EUR	682	Orion Corp (New)	24.542,40	26.734,40	0,08
EUR	1.015	Pihlajalinna Plc	9.829,44	7.165,90	0,02
EUR	7.437	Piquadro SpA ADR	16.160,82	16.287,03	0,05
EUR	4.560	ProCredit Holding AG	33.201,15	36.936,00	0,11
EUR	9.093	Publicis Groupe SA	660.065,42	763.812,00	2,23
EUR	263	Raiffeisen Bank Intl AG	3.316,13	4.910,21	0,01
EUR	31	Rational AG Reg	19.421,08	21.684,50	0,06
EUR	22.563	Rexel SA	265.490,16	558.885,51	1,63
EUR	80	Samse SA	12.953,50	16.160,00	0,05
EUR	584	Sanlorenzo SpA	20.846,47	24.732,40	0,07
EUR	8.246	SAP SE	947.762,60	1.150.152,08	3,36
EUR	3.779	SCOR SE	107.689,79	99.992,34	0,29
EUR	13.205	Sogefi SpA	20.855,54	27.004,23	0,08
EUR	20.018	Sonae SGPS SA Reg	21.261,12	18.106,28	0,05
EUR	1.119	Sopra Steria Group SA	211.897,99	221.338,20	0,65
EUR	245	Ste Informatique Industrielle	9.509,03	17.101,00	0,05
EUR	2.928	Strabag SE	56.036,79	121.219,20	0,35
EUR	447	SUESS MicroTec SE	10.950,65	12.381,90	0,04
EUR	3.590	Talanx AG	238.610,02	232.093,50	0,68
EUR	58.742	ThyssenKrupp AG	427.594,77	370.779,50	1,08
EUR	1.167	Titanium Oyj	16.560,08	20.072,40	0,06
EUR	23.927	Unicredit SpA Reg	509.394,14	587.766,76	1,72
EUR	7.896	Universal Music Group NV	197.275,49	203.795,76	0,60
EUR	2.377	USU Software AG	43.458,54	40.052,45	0,12
EUR	4.176	Vallourec Usines Tubes	51.661,71	58.568,40	0,17
EUR	6.575	Wolters Kluwer NV	629.535,11	846.202,50	2,47
			12.743.194,85	14.803.961,73	43,28
GBP	8.607	3i Group Plc	186.088,74	240.531,19	0,70
GBP	2.926	4Imprint Group Plc Reg	126.595,04	154.353,09	0,45
GBP	16.187	A G Barr Plc Reg	92.394,32	95.853,62	0,28
GBP	5.778	Accesso Technology Group Plc	39.767,63	38.550,51	0,11
GBP	7.039	AJ Bell Plc Reg	28.612,08	25.431,98	0,07
GBP	39.977	Allergy Therapeutics Plc Reg	5.992,29	1.153,66	0,00
GBP	16.686	Atalaya Mining Plc Reg	64.208,09	69.531,92	0,20
GBP	44.222	Breedon Group Plc	240.210,24	184.787,14	0,54

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
GBP	6.467	Bytes Technology Group Plc	39.729,43	45.685,57	0,13
GBP	13.230	Cairn Homes Plc Reg	14.663,19	17.684,52	0,05
GBP	4.497	Castings Plc Reg	19.622,20	18.947,00	0,06
GBP	1.096	Chesnara Plc	3.771,15	3.308,32	0,01
GBP	780	Clarkson Plc	31.664,16	28.496,60	0,08
GBP	28.969	Coca-Cola HBC Ltd Reg	652.078,86	770.777,87	2,25
GBP	10.660	Conduit Holdings Ltd	57.588,21	57.710,50	0,17
GBP	95.179	Costain Group Plc Reg	59.723,54	69.655,47	0,20
GBP	67.305	Dotdigital Group PLC Reg	59.076,96	76.836,66	0,22
GBP	37.745	Enquest Plc	6.963,04	6.570,31	0,02
GBP	14.785	Experian Plc	483.214,32	546.471,43	1,60
GBP	10.307	Ferrexpo Plc	14.994,19	10.737,53	0,03
GBP	30.885	FirstGroup Plc	49.436,17	62.389,35	0,18
GBP	1.306	Foresight Gr Hgs Ltd	6.646,18	6.497,48	0,02
GBP	333	Games Workshop Group Plc	37.370,98	37.939,03	0,11
GBP	20.375	Hikma Pharmaceutical Plc	504.545,16	420.758,37	1,23
GBP	89.734	Hunting Plc	344.749,21	306.083,08	0,90
GBP	44.436	Investec Plc	151.876,30	272.777,22	0,80
GBP	6.078	Jet2 Plc Reg	70.741,97	87.629,02	0,26
GBP	9.295	Kainos Group PLC Reg	105.053,91	120.061,64	0,35
GBP	35.007	Kier Group Plc	44.912,89	43.318,60	0,13
GBP	73.186	Man Group Plc Reg	197.333,79	196.499,99	0,57
GBP	55.374	Mears Group Plc Reg	146.440,00	198.149,23	0,58
GBP	3.310	Mitchells & Butlers Plc	8.480,53	9.849,99	0,03
GBP	1.761	Morgan Sindall Group Plc	42.964,54	45.025,43	0,13
GBP	20	Next 15 Group PLC	268,94	192,08	0,00
GBP	524	NMCN Plc Reg	4.950,24	0,00	0,00
GBP	6.343	Norcros PLC Reg	17.037,81	14.057,91	0,04
GBP	10.083	Record plc	10.913,93	8.263,67	0,02
GBP	7.699	Relx Plc	252.052,34	276.388,21	0,81
GBP	55.180	Sage Group Plc	510.518,26	746.825,87	2,18
GBP	23.396	Severfield Plc	18.695,87	17.176,06	0,05
GBP	145.955	Spirent Communications Plc Reg	260.951,89	207.733,66	0,61
GBP	15.467	Standard Chartered Plc	97.226,39	119.013,49	0,35
GBP	2.369	Vertu Motors Plc Reg	1.180,52	1.941,55	0,01
GBP	33.973	Victorian Plumbing Group PLC	30.031,43	35.882,27	0,11
GBP	13.081	Whitbread Plc	506.459,43	552.041,77	1,61
GBP	2.395	Wilmington Plc	8.409,54	9.178,43	0,03
GBP	28.616	Wise Plc	238.784,07	288.698,92	0,84
GBP	8.195	XPS Pensions Group PLC	17.589,81	22.040,92	0,06
			<u>5.912.579,78</u>	<u>6.569.488,13</u>	<u>19,18</u>
NOK	6.346	Cambi ASA	8.162,01	10.070,49	0,03
NOK	57.676	Ecit AS	41.493,49	40.107,00	0,12
NOK	5.942	Hoegh Autoliners ASA	37.039,74	48.868,55	0,14
NOK	1.550	Odfjell SE	9.996,84	16.098,60	0,05
NOK	15.549	Sats ASA Reg	17.337,74	21.015,13	0,06
NOK	15.804	Subsea 7 SA	202.134,36	208.807,28	0,61
NOK	5.617	Western Bulk Chartering AS	21.149,51	12.519,15	0,04
			<u>337.313,69</u>	<u>357.486,20</u>	<u>1,05</u>
SEK	2.716	Bergman & Beving AB B	37.796,77	44.809,70	0,13
SEK	10.235	Clas Ohlson AB B	85.997,12	145.316,36	0,43
SEK	3.074	Fractal Gaming Group AB	9.822,51	9.640,48	0,03
SEK	26.910	Hennes & Mauritz AB B	382.642,73	427.093,68	1,25
SEK	10.526	Humana AB	25.545,04	26.626,33	0,08
SEK	3.871	Invisio AB Reg	78.017,92	68.039,57	0,20
SEK	2.226	Mycronic AB	48.544,77	57.488,57	0,17
SEK	1.734	RugVista Group AB	8.787,87	10.907,29	0,03
SEK	12.308	Scandi Standard AB	58.333,39	63.595,28	0,19
SEK	31.919	Skandinaviska Enskilda Bk AB A	352.274,46	398.114,79	1,16
SEK	6.688	SKF AB B	102.255,52	120.978,89	0,35
SEK	15.276	Tobii AB	18.043,91	8.085,27	0,02

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
SEK	636	VBG Group AB B	12.843,87	13.887,78	0,04
SEK	4.894	Zinzino AB	18.370,72	26.210,77	0,08
			1.239.276,60	1.420.794,76	4,16
USD	278	ASML Holding NV	178.080,60	190.506,32	0,56
USD	1.142	CRH Plc	51.824,04	71.504,88	0,21
USD	3.534	Criteo SA Sh Spons ADR Repr 1 Sh	85.046,44	81.011,16	0,24
USD	15.853	Rio Tinto Plc ADR DR	1.007.512,70	1.068.683,52	3,12
USD	2.305	Spotify Technology SA Reg	285.480,68	392.134,85	1,15
			1.607.944,46	1.803.840,73	5,28
Total actions			29.728.300,85	34.060.776,99	99,56
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé					
Actions					
GBP	12.971	Science Group PLC Reg	30.464,13	58.692,73	0,17
Total actions			30.464,13	58.692,73	0,17
Total portefeuille-titres			29.758.764,98	34.119.469,72	99,73
Avoirs bancaires				167.739,77	0,49
Autres actifs/(passifs) nets				-75.283,94	-0,22
Total				34.211.925,55	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	19,96 %
Finances	17,81 %
Services de santé	15,56 %
Technologies	14,47 %
Biens de consommation durable	14,30 %
Matières premières	8,03 %
Biens de consommation non-cyclique	5,46 %
Energie	3,74 %
Services aux collectivités	0,29 %
Immobilier	0,11 %
Total	<u>99,73 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Suisse	18,18 %
Royaume-Uni	17,66 %
Allemagne	14,79 %
France	13,64 %
Danemark	10,68 %
Pays-Bas	5,35 %
Espagne	4,55 %
Suède	4,16 %
Italie	4,10 %
Irlande	1,86 %
Luxembourg	1,76 %
Autriche	1,15 %
Jersey	0,54 %
Norvège	0,44 %
Finlande	0,22 %
Portugal	0,21 %
Chypre	0,20 %
Bermudes (Iles)	0,17 %
Belgique	0,07 %
Total	<u>99,73 %</u>

FFG - Cleantech II

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	79.872.227,69
Avoirs bancaires	3.806.994,33
Frais d'établissement, nets	2.134,12
A recevoir sur émissions d'actions	8.776,64
Intérêts bancaires à recevoir	771,23
Total de l'actif	83.690.904,01

Exigible

A payer sur rachats d'actions	18.292,25
Frais à payer	260.336,90
Total de l'exigible	278.629,15
Actif net à la fin de l'exercice	83.412.274,86

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	898.882,841	EUR	84,09	75.587.914,65
I Acc	54.219,589	EUR	84,02	4.555.715,46
C Acc	30.092,500	EUR	108,62	3.268.644,75
				83.412.274,86

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Cleantech II

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	1.302.217,97
Intérêts bancaires	159.209,80
Total des revenus	1.461.427,77

Charges

Commissions de gestion et de distribution	1.017.544,07
Commission de dépositaire	48.135,55
Frais bancaires et autres commissions	10.091,06
Frais sur transactions	70.283,66
Frais d'administration centrale	55.704,25
Frais professionnels	7.691,06
Autres frais d'administration	24.166,76
Taxe d'abonnement	39.763,43
Autres charges	29.278,78
Total des charges	1.302.658,62

Revenus nets des investissements	158.769,15
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-9.281.161,03
- sur devises	-8.297,17
Résultat réalisé	-9.130.689,05

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	13.377.170,88
---------------------------	---------------

Résultat des opérations	4.246.481,83
-------------------------	--------------

Emissions	19.370.279,78
-----------	---------------

Rachats	-14.654.966,97
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	8.961.794,64
-------------------------------------	--------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	74.450.480,22
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	83.412.274,86
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Cleantech II

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	80.492.719,14	74.450.480,22	83.412.274,86

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
R Acc	EUR	100,04	78,88	84,09
I Acc	EUR	98,89	78,40	84,02
C Acc	EUR	-	101,49	108,62

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Acc	884.124,823	205.251,835	-190.493,817	898.882,841
I Acc	46.512,284	9.584,990	-1.877,685	54.219,589
C Acc	10.449,500	19.643,000	-	30.092,500

FFG - Cleantech II

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	1.476	LEM Holding SA	3.130.231,50	3.294.485,11	3,95
EUR	131.914	Aalberts NV	5.789.814,89	5.178.943,64	6,21
EUR	99.000	Aixtron SE Reg	2.264.298,05	3.827.340,00	4,59
EUR	40.000	Alfen NV Reg	2.587.311,90	2.411.200,00	2,89
EUR	69.191	Andritz AG	3.441.493,79	3.902.372,40	4,68
EUR	121.103	Arcadis NV	4.838.473,12	5.914.670,52	7,09
EUR	22.070	DEME Gr NV	2.516.286,28	2.458.598,00	2,95
EUR	58.315	Kerry Group Plc A	6.177.218,06	4.587.057,90	5,50
EUR	60.255	Kingspan Group	4.792.679,53	4.723.992,00	5,66
EUR	50.947	Legrand Holding SA	4.596.508,64	4.794.112,70	5,75
EUR	20.349	Mayr-Melnhof Karton AG Bearer	3.550.923,33	2.576.183,40	3,09
EUR	66.427	Melexis NV	5.835.758,68	6.061.463,75	7,27
EUR	101.548	Neste Corporation	4.429.980,15	3.270.861,08	3,92
EUR	18.000	Schneider Electric SE	2.551.764,87	3.272.040,00	3,92
EUR	90.000	Signify NV	3.772.243,00	2.728.800,00	3,27
EUR	32.500	SMA Solar Technology AG	2.808.184,95	1.967.875,00	2,36
			59.952.939,24	57.675.510,39	69,15
GBP	61.000	Intertek Group Plc	3.181.306,44	2.989.748,31	3,58
SEK	82.000	Alfa Laval AB	2.643.602,41	2.972.482,53	3,56
SEK	215.000	Lindab Intl AB	4.479.086,95	3.846.619,99	4,61
SEK	405.000	Nibe Industrier AB	2.713.805,63	2.576.664,33	3,09
			9.836.494,99	9.395.766,85	11,26
USD	72.000	LKQ Corp	3.272.813,59	3.115.187,18	3,74
USD	20.978	Waste Management Inc	2.835.950,39	3.401.529,85	4,08
			6.108.763,98	6.516.717,03	7,82
Total portefeuille-titres			82.209.736,15	79.872.227,69	95,76
Avoirs bancaires				3.806.994,33	4,56
Autres actifs/(passifs) nets				-266.947,16	-0,32
Total				83.412.274,86	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Cleantech II

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	65,29 %
Technologies	14,22 %
Biens de consommation non-cyclique	5,50 %
Energie	3,92 %
Biens de consommation durable	3,74 %
Matières premières	3,09 %
Total	<u>95,76 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Pays-Bas	19,46 %
Suède	11,26 %
Irlande	11,16 %
Belgique	10,22 %
France	9,67 %
Etats-Unis d'Amérique	7,82 %
Autriche	7,77 %
Allemagne	6,95 %
Suisse	3,95 %
Finlande	3,92 %
Royaume-Uni	3,58 %
Total	<u>95,76 %</u>

FFG - European Impact Equities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	17.157.947,11
Avoirs bancaires	463.931,12
Frais d'établissement, nets	5.031,69
Intérêts bancaires à recevoir	93,82
Total de l'actif	<u>17.627.003,74</u>

Exigible

Frais à payer	<u>42.775,03</u>
Total de l'exigible	<u>42.775,03</u>
Actif net à la fin de la période	<u>17.584.228,71</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	3.574,738	EUR	9,66	34.546,18
I Acc	1.809,683	EUR	9.697,66	<u>17.549.682,53</u>
				<u>17.584.228,71</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Impact Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 15 juin 2023 au 31 décembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	36.199,26
Intérêts bancaires	13.456,92
Total des revenus	49.656,18

Charges

Commissions de gestion et de distribution	69.294,21
Commission de dépositaire	13.367,33
Frais bancaires et autres commissions	564,96
Frais sur transactions	39.697,72
Frais d'administration centrale	21.574,41
Frais professionnels	4.350,35
Autres frais d'administration	11.957,17
Taxe d'abonnement	1.400,86
Autres charges	5.077,18
Total des charges	167.284,19

Pertes nettes des investissements	-117.628,01
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-412.226,28
- sur devises	-26.775,41
Résultat réalisé	-556.629,70

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-299.924,48
Résultat des opérations	-856.554,18

Emissions	21.540.239,53
-----------	---------------

Rachats	-3.099.456,64
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	17.584.228,71
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de la période	-
---	---

Total de l'actif net à la fin de la période	17.584.228,71
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Impact Equities

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023		
	EUR	17.584.228,71		

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023		
R Acc	EUR	9,66		
I Acc	EUR	9.697,66		

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
R Acc	-	3.574,738	-	3.574,738
I Acc	-	2.159,659	-349,976	1.809,683

FFG - European Impact Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	18.149	ABB Ltd Reg	653.955,46	728.189,85	4,14
CHF	229	LEM Holding SA	533.145,07	511.136,24	2,91
CHF	969	Siegfried Holding SA Reg	737.728,71	895.886,00	5,09
CHF	24.506	SIG Group AG Reg	643.013,21	510.077,88	2,90
CHF	1.479	Tecan Group AG	553.052,25	546.325,61	3,11
			3.120.894,70	3.191.615,58	18,15
DKK	7.544	Novo Nordisk AS B	558.748,59	706.492,21	4,02
DKK	12.317	Novozymes AS B	555.620,58	613.174,32	3,49
DKK	3.259	Orsted Reg	280.253,03	163.641,05	0,93
DKK	22.691	Vestas Wind Systems A/S	595.015,23	652.324,77	3,71
			1.989.637,43	2.135.632,35	12,15
EUR	4.090	Air Liquide SA	647.692,40	720.330,80	4,10
EUR	10.350	Amplifon SpA Post Frazionamento	367.305,47	324.369,00	1,84
EUR	15.643	Andritz AG	843.548,78	882.265,20	5,02
EUR	4.191	Carl Zeiss Meditec AG	464.362,36	414.238,44	2,36
EUR	21.228	GEA Group AG	834.016,50	800.083,32	4,55
EUR	19.225	Infineon Technologies AG Reg	737.999,69	726.705,00	4,13
EUR	14.810	Jenoptik AG Reg	465.486,75	421.196,40	2,40
EUR	6.180	Melexis NV	562.689,00	563.925,00	3,21
EUR	13.036	Qiagen NV Reg	554.640,52	513.618,40	2,92
EUR	2.373	Sartorius Stedim Biotech	649.010,70	568.333,50	3,23
EUR	3.373	Schneider Electric SE	561.514,41	613.143,94	3,49
EUR	5.736	SMA Solar Technology AG	497.656,20	347.314,80	1,97
EUR	3.658	Sopra Steria Group SA	658.220,85	723.552,40	4,11
EUR	5.728	Steico SE	258.905,60	192.747,20	1,10
EUR	50.682	Technogym SpA	467.691,33	459.432,33	2,61
EUR	16.744	Umicore SA	463.800,63	416.925,60	2,37
			9.034.541,19	8.688.181,33	49,41
GBP	33.945	Pearson Plc	323.365,84	377.805,04	2,15
GBP	3.877	Spirax-Sarco Engineering Plc	516.867,01	470.128,59	2,67
			840.232,85	847.933,63	4,82
NOK	35.030	Tomra Systems ASA	516.688,53	385.533,08	2,19
SEK	13.500	Alfa Laval AB	459.050,32	489.372,12	2,78
SEK	40.403	Beijer Ref AB	565.325,65	489.773,32	2,79
SEK	42.152	Munters Group AB B Reg	461.740,43	619.306,31	3,52
SEK	48.820	Nibe Industrier AB	469.760,49	310.599,39	1,77
			1.955.876,89	1.909.051,14	10,86
Total portefeuille-titres			17.457.871,59	17.157.947,11	97,58
Avoirs bancaires				463.931,12	2,64
Autres actifs/(passifs) nets				-37.649,52	-0,22
Total				17.584.228,71	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Impact Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	35,83 %
Services de santé	19,46 %
Technologies	18,93 %
Matières premières	13,96 %
Biens de consommation durable	4,76 %
Energie	3,71 %
Services aux collectivités	0,93 %
Total	<u>97,58 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Suisse	18,15 %
Allemagne	16,51 %
France	14,93 %
Danemark	12,15 %
Suède	10,86 %
Belgique	5,58 %
Autriche	5,02 %
Royaume-Uni	4,82 %
Italie	4,45 %
Pays-Bas	2,92 %
Norvège	2,19 %
Total	<u>97,58 %</u>

FFG - American Impact Equities

Etat du patrimoine (en USD)

au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	23.775.362,58
Avoirs bancaires	568.371,14
Frais d'établissement, nets	5.557,73
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	3.343,60
Intérêts bancaires à recevoir	162,97
Total de l'actif	24.352.798,02

Exigible

Frais à payer	55.888,49
Total de l'exigible	55.888,49
Actif net à la fin de la période	24.296.909,53

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
R Acc	4.478,968	USD	10,65	47.722,60
I Acc	2.267,792	USD	10.692,86	24.249.186,93
				24.296.909,53

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - American Impact Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 15 juin 2023 au 31 décembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	37.248,50
Intérêts bancaires	30.644,83
Total des revenus	67.893,33

Charges

Commissions de gestion et de distribution	94.758,95
Commission de dépositaire	15.343,44
Frais bancaires et autres commissions	545,23
Frais sur transactions	32.506,33
Frais d'administration centrale	26.051,08
Frais professionnels	4.825,91
Autres frais d'administration	17.318,66
Taxe d'abonnement	1.818,77
Autres charges	5.822,06
Total des charges	198.990,43

Pertes nettes des investissements	-131.097,10
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-497.619,91
- sur devises	168,70
Résultat réalisé	-628.548,31

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.882.881,09
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	1.254.332,78
-------------------------	--------------

Emissions	28.470.030,01
-----------	---------------

Rachats	-5.427.453,26
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	24.296.909,53
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de la période	-
---	---

Total de l'actif net à la fin de la période	24.296.909,53
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - American Impact Equities

Statistiques (en USD)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023		
	USD	24.296.909,53		

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023		
R Acc	USD	10,65		
I Acc	USD	10.692,86		

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
R Acc	-	4.478,968	-	4.478,968
I Acc	-	2.838,977	-571,185	2.267,792

FFG - American Impact Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
USD	8.600	A.O.Smith Corp	599.144,00	708.984,00	2,92
USD	4.400	Acuity Brands Inc	719.667,12	901.252,00	3,71
USD	6.500	Advanced Drainage Systems Inc Reg	702.059,25	914.160,00	3,76
USD	8.100	Agilent Technologies Inc Reg	968.435,76	1.126.143,00	4,63
USD	2.500	ANSYS Inc	830.456,09	907.200,00	3,73
USD	4.800	Aptiv Plc Reg	491.783,41	430.656,00	1,77
USD	3.400	Autodesk Inc	707.548,44	827.832,00	3,41
USD	6.000	Clean Harbors Inc Reg	947.930,30	1.047.060,00	4,31
USD	8.300	Cognex Corp	469.846,66	346.442,00	1,43
USD	2.700	Danaher Corp	568.420,82	624.618,00	2,57
USD	11.400	Darling Ingredients Inc	738.972,86	568.176,00	2,34
USD	1.900	Dexcom Inc	242.348,37	235.771,00	0,97
USD	2.700	Ecolab Inc	488.293,29	535.545,00	2,20
USD	7.400	Edwards Lifesciences Corp	636.459,24	564.250,00	2,32
USD	3.700	Enphase Energy Inc	645.532,05	488.918,00	2,01
USD	1.700	Insulet Corp	483.946,49	368.866,00	1,52
USD	2.200	IQVIA Holdings Inc Reg	470.367,92	509.036,00	2,09
USD	4.300	Keysight Technologies Inc Reg	710.323,05	684.087,00	2,82
USD	3.700	Masimo Corp	583.480,78	433.677,00	1,78
USD	1.700	MSA Safety Inc	269.756,56	287.011,00	1,18
USD	6.000	Quanta Services Inc	1.112.235,02	1.294.800,00	5,33
USD	5.200	Simulations Plus Inc Reg	240.641,81	232.700,00	0,96
USD	3.200	Teradyne Inc	356.383,12	347.264,00	1,43
USD	3.900	TopBuild Corp Reg	965.653,62	1.459.614,00	6,01
USD	4.000	Trane Technologies Plc Reg	722.327,63	975.600,00	4,02
USD	12.100	Trex Co Inc Reg	729.307,65	1.001.759,00	4,12
USD	13.800	Trimble Inc	718.642,03	734.160,00	3,02
USD	2.200	Tyler Technologies Inc	873.340,58	919.864,00	3,79
USD	1.533	Veralto Corp	128.527,00	126.104,58	0,52
USD	5.100	Waste Management Inc	836.437,26	913.410,00	3,76
USD	3.700	Waters Corp	968.460,94	1.218.151,00	5,01
USD	2.000	West Pharmaceutical Serv Inc Reg	725.428,75	704.240,00	2,90
USD	11.700	Xylem Inc	1.240.323,62	1.338.012,00	5,51
Total portefeuille-titres			21.892.481,49	23.775.362,58	97,85
Avoirs bancaires				568.371,14	2,34
Autres actifs/(passifs) nets				-46.824,19	-0,19
Total				24.296.909,53	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - American Impact Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	48,88 %
Services de santé	24,75 %
Technologies	15,38 %
Biens de consommation non-cyclique	2,34 %
Matières premières	2,20 %
Energie	2,01 %
Biens de consommation durable	1,77 %
Services aux collectivités	0,52 %
Total	<u>97,85 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	92,06 %
Irlande	4,02 %
Jersey	1,77 %
Total	<u>97,85 %</u>

Note 1 - Informations générales

FFG est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée ("Loi de 2010"). La SICAV a été créée pour une durée illimitée en date du 23 décembre 2016.

La SICAV publie chaque année un rapport annuel au 31 décembre révisé par l'auditeur et un rapport semestriel non révisé au 30 juin.

La devise de globalisation est l'Euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les fiches signalétiques,
- les Statuts,
- les Informations Clés de la SICAV (également publiées sur le site <https://www.waystone.com>),
- les rapports financiers de la SICAV.

Note 2 - Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée entièrement ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la SICAV en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
2. La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire et/ou de tout instrument financier dérivé qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera déterminée suivant le dernier prix disponible.
3. La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire et/ou de tout instrument financier dérivé qui sont négociés sur un marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible.
4. Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille le jour en question ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse ou un marché réglementé ou si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un marché réglementé le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2. ou 3. n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.
5. La valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiée par un professionnel compétent nommé par la SICAV conformément à la pratique du marché.

6. Les actions ou parts de fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire disponibles, réduites éventuellement des commissions applicables.
7. La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera basée sur la valeur nominale plus tous les intérêts capitalisés ou sur base d'amortissement des coûts.
8. Dans l'hypothèse où les méthodes de calcul susmentionnées sont inappropriées ou trompeuses, le Conseil d'Administration peut adopter tout autre principe d'évaluation appropriée pour les avoirs de la SICAV.
9. Dans les circonstances où les intérêts de la SICAV ou de ses actionnaires le justifient (notamment pour éviter les pratiques de *market timing*), le Conseil d'Administration peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'appliquer une méthodologie d'évaluation d'une valeur juste pour ajuster la valeur des avoirs de la SICAV.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement ("*ex-date*"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("*settlement Price*") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés règlementés. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode FIFO (First In, First Out). Les plus- ou moins-values non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus-values ou moins-values réalisées sur les contrats de change à terme correspondent à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Evaluation des contrats d'options

Les primes payées lors des achats d'options sont présentées sous la rubrique "Contrats d'options à la valeur d'évaluation" dans l'état du patrimoine et sont présentées comme coût d'acquisition dans l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets. Les primes reçues lors de ventes d'options sont présentées sous la rubrique "Contrats d'options vendus à la valeur d'évaluation" dans l'état du patrimoine et sont présentées comme coût d'acquisition reçu dans l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets. Les

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

contrats d'options ouverts à la date des états financiers sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou au cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés règlementés. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats d'option correspondent à la prime payée ou reçue à l'expiration des contrats d'option, selon qu'ils ont été achetés ou vendus. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats d'option correspondent à la prime payée ou reçue à l'expiration des contrats d'option, selon qu'ils ont été achetés ou émis. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

j) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération.

A la date des états financiers, les cours de change utilisés sont les suivants :

1	EUR	=	1,4571224	CAD	Dollar canadien
			0,9296445	CHF	Franc suisse
			7,4543871	DKK	Couronne danoise
			0,8663137	GBP	Livre anglaise
			8,6249339	HKD	Dollar de Hong Kong
			91,9167822	INR	Roupie indienne
			155,7912512	JPY	Yen japonais
			1.432,4750545	KRW	Won sud coréen
			11,2168157	NOK	Couronne norvégienne
			11,1283413	SEK	Couronne suédoise
			1,4568462	SGD	Dollar de Singapour
			1,1045500	USD	Dollar américain
1	USD	=	0,9053461	EUR	Euro

k) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment converties dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, le cours de change utilisé pour les états globalisés est le suivant :

1	EUR	=	1,1045500	USD	Dollar américain
---	-----	---	-----------	-----	------------------

FFG

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

l) Autres créances / Autres dettes

Pour le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate, la rubrique "Autres créances" figurant dans l'état du patrimoine comprend les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes.

m) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

Note 3 - Commissions de gestion et de distribution et commission de Sur-performance

La SICAV a nommé WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. en tant que Société de Gestion pour lui rendre des services de gestion, d'administration et de commercialisation. La Société de Gestion est agréée comme Société de Gestion suivant les dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010.

La Société de Gestion reçoit une commission de société de gestion de maximum 0,05 % p.a. basée sur l'actif net moyen du compartiment avec un minimum de EUR 10.000.

Pour les compartiments FFG - European Equities Sustainable Moderate et FFG - European Equities Sustainable, la Société de Gestion a nommé ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille.

Pour les compartiments FFG - Global Flexible Sustainable, FFG - European Impact Equities et FFG - American Impact Equities, la Société de Gestion a nommé BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A. comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille.

Pour le compartiment FFG - Cleantech II, la Société de Gestion a nommé CAPRICORN PARTNERS NV comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille.

La Société de Gestion a nommé Funds for Good S.A. comme coordinateur de distribution. A ce titre, le coordinateur de distribution aura pour tâche de nommer un ou plusieurs distributeurs en vue de placer les actions des compartiments de la SICAV.

La Commission de Gestion et de Distribution est payée respectivement au Gestionnaire et au Coordinateur de Distribution par la SICAV. Elle est calculée sur la moyenne de l'actif net de chaque compartiment en fin de mois du trimestre précédent et payable chaque trimestre, à terme échu sur base d'un taux annuel tel que repris ci-dessous :

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

Compartiment	Classe d'actions	Taux en % par an
FFG - European Equities Sustainable Moderate	R Acc	Max. 1,5 + frais de sur-performance
	I Acc	Max. 0,95 + frais de sur-performance
FFG - Global Flexible Sustainable	R Dis	Max. 1,30
	R Acc	Max. 1,30
	I Acc	Max. 0,65
	C Dis	Max 0,95
	C Acc	Max 0,95
	S Dis (*)	Max 0,80
FFG - European Equities Sustainable	S Acc (*)	Max 0,80
	R Acc	1,50
	I Acc	0,75
	C Dis	1,10
FFG - Cleantech II	C Acc	1,10
	R Acc	Max. 1,60
	I Acc	Max. 0,85
FFG - European Impact Equities	C Acc	Max. 1,05
	R Acc	Max. 1,50
FFG - American Impact Equities	I Acc	Max. 0,65
	R Acc	Max. 1,50
	I Acc	Max. 0,65

(*) La période de souscription pour les actions de classes S Dis et S Acc prendra fin lorsque la somme de leur valeur nette d'inventaire atteindra ou dépassera 50 millions d'euros ou à toute autre date laissée à la discrétion du Conseil d'Administration.

Pour le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate, la commission de Gestion comporte des frais de sur-performance. La commission de sur-performance rémunère le Gestionnaire dans le cas où la performance de sa couverture contre les risques du marché est supérieure à celle qui aurait été générée par une couverture fixe de 70 % de l'exposition au Compartiment Maître, via des futures. La rémunération sera calculée de la manière suivante :

1. Pour chaque « Période d'évaluation » (telle que définie au point 2) au cours de laquelle la performance de la classe d'actions excède, en pourcentage, la performance du « Benchmark de référence » (tel que défini au point 3), une commission de 15% sur cette différence positive de performance est due au gestionnaire (calculée selon les modalités décrites aux points 4, 5 et 6). Une provision sera constituée au titre de cette commission de performance chaque Jour d'Evaluation.
2. La commission de performance est calculée sur une Période d'évaluation annuelle, commençant le premier jour ouvrable de l'année concernée et se terminant le dernier jour ouvrable de cette même année. La commission de performance est payée dans le mois qui suit la fin de la Période d'évaluation concernée.
3. Le Benchmark de référence est un benchmark composite calculé comme suit : 30% MSCI Europe NR Index (anciennement EMIX World Europe NTR Index jusqu'au 6 juin 2023) + 70% Bloomberg GETB1 Index - German government three-month bills + Alpha European Equities - Sustainable*ponds European Equities - Sustainable.
4. La différence entre la performance de la classe d'actions et la performance du Benchmark de référence sera calculée à chaque Jour d'évaluation de la Période d'évaluation sur les actifs nets du jour avant déduction de la commission de performance et accumulée au cours de la Période d'évaluation. Si le cumul de la différence de performance est positif au terme de la Période d'évaluation (« sur-performance »), une commission de performance sera due au gestionnaire. Si le cumul de la différence de performance est négatif durant la Période d'évaluation (« sous-performance »), aucune commission de performance ne sera due au gestionnaire.

5. La commission de performance n'est due uniquement dans le cas d'une sur-performance de la classe d'action par rapport à son Benchmark de référence. Dans le cas particulier où la performance de la classe d'actions sur la Période d'évaluation est négative mais que cette performance est supérieure à la performance du Benchmark de référence (sur-performance), une commission de performance peut être exigible. Par ailleurs, toute sous-performance au cours d'une Période d'évaluation sera reconduite à la Période d'évaluation suivante. De la sorte, toute sous-performance subie au cours d'une Période d'évaluation donnée devra être récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible au terme d'une Période d'évaluation suivante. La période de référence de la performance est donc l'entièreté de la vie du Compartiment.

6. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la commission de performance est soumise au principe de cristallisation. Lorsqu'un rachat d'actions est effectué à une autre date que celle à laquelle une commission de performance est versée alors qu'une provision a été constituée au titre de commission de performance, le montant de la commission de performance provisionné imputable aux actions rachetées sera considéré comme acquis au Gestionnaire et payé dans le mois qui suit la fin de la Période d'évaluation concernée. En cas de souscription, le calcul de la commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait un impact sur le montant des provisions de commissions de performance. Aux fins de cet ajustement, le montant relatif à la souscription est retiré du calcul de la performance pour le jour considéré. La provision effectuée au titre de la commission de performance sera diminuée de 15% de la performance déterminée le Jour d'Évaluation sur lequel les souscriptions ont été décomptées, multiplié par le nombre d'actions souscrites.

A la date des états financiers, aucune commission de Sur-performance n'a été enregistrée dans le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate.

Note 4 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

Un taux réduit de 0,01 % est applicable aux actions des classes I Acc réservées à des investisseurs institutionnels.

Note 5 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge (le Code des droits de succession, Livre II bis) impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total, au 31 décembre de l'année précédente, des montants nets placés en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers ("FSMA").

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est présentée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 6 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit au siège social de la SICAV.

Note 7 - Structure Fonds Nourricier - Fonds Maître

Le Compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate est un compartiment nourricier qui investit au moins 85% de ses actifs nets dans le compartiment FFG - European Equities Sustainable (le « Fonds Maître »), et plus précisément dans la classe I Acc. La performance du Compartiment peut différer de celle du Fonds Maître à cause (i) des frais supportés par le Compartiment, (ii) des avoirs liquides détenus et (iii) des techniques de couverture mis en place par le Compartiment.

A la date des états financiers, le pourcentage de participation de l'OPCVM Nourricier dans la part I Acc de l'OPCVM Maître FFG - European Equities Sustainable est de 85,06%.

A côté de son objectif financier, le Compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50 % de ses bénéfices nets et 10 % de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Impact ».

« Funds for Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu

Le Compartiment investit au minimum 85 % de ses actifs nets dans le Fonds Maître. De manière accessoire et afin de limiter l'exposition du Compartiment aux risques des marchés d'actions, une couverture systématique de l'exposition action sera mise en place. La couverture limitera l'exposition du fonds au marché des actions à 50 % maximum. Les avoirs du portefeuille non investis dans le Fonds Maître ou dans les instruments de couverture seront conservés sous forme de liquidités dans le Compartiment.

Informations sur le Fonds Maître

Le Fonds Maître est un compartiment de la SICAV et est géré par la Société de Gestion, qui a nommé ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC en tant que gestionnaire. La Société de Gestion a mis en place des règles de conduite internes (les « Règles de Conduite ») décrivant, entre autres, la coordination de la fréquence et du moment de calcul de la VNI et la publication du prix des actions, la coordination de la transmission des ordres de souscription, de rachat et de conversion du Compartiment et des événements ayant un impact sur les opérations de souscription, de rachat ou de conversion. Des informations sur les Règles de Conduite sont disponibles à la demande auprès de la Société de Gestion.

Le Prospectus (y inclus sa fiche signalétique relative au Fonds Maître), le DIC et les rapports annuels et semi-annuels du Fonds Maître les plus récents sont disponibles à la demande au siège de la Société de Gestion et sur le site internet suivant : <https://www.waystone.com>.

L'OPCVM Nourricier a supporté les frais totaux suivants :

	Frais totaux	Devise
OPCVM Nourricier	313.399,92	EUR
OPCVM Maître	668.692,50	EUR

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

Note 8 - Investissements croisés

Conformément à l'article 181 (8) de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif, le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate a investi dans le compartiment suivant au 31 décembre 2023:

Compartiment	Désignation	Devise	Nombre	Valeur d'évaluation	% de l'actif net
FFG - European Equities Sustainable Moderate	FFG European Equity Sustain I C	EUR	214.402	28.099.526,12	91,48 %

L'état globalisé du patrimoine n'a pas été ajusté pour neutraliser l'impact de ce qui précède. L'actif net globalisé au 31 décembre 2023 tel que corrigé sans le montant de l'investissement croisé s'élève à EUR 393.618.490,74.

Les commissions sur souscription et rachat ne sont pas appliquées sur la valeur nette d'inventaire du compartiment ci-dessus.

Note 9 - Valorisation de titre détenu par le compartiment FFG - European Equities Sustainable

La valorisation à 0 au 31 décembre 2023 de la position NMCN Plc Reg détenue dans le compartiment FFG - European Equities Sustainable a été approuvée par les Board qui se sont tenus depuis le 20 avril 2022.

Cette décision se base sur une analyse effectuée par ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC qui, compte tenu du rapport des administrateurs nommés par la société, Grand Thornton, suggère que la liquidation n'entraînera probablement aucune valeur pour les actionnaires.

Note 10 - Contrats de changes à terme

A la date des états financiers, les compartiments ci-dessous sont engagés auprès de BANQUE DE LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

FFG - European Equities Sustainable Moderate

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
EUR	1.351.723,12	CHF	1.278.945,00	18.01.2024	-25.418,15
EUR	89.007,91	GBP	76.559,00	18.01.2024	681,79
EUR	91.234,70	NOK	1.044.046,00	18.01.2024	-1.824,87
SEK	2.933.232,00	EUR	261.604,77	18.01.2024	1.982,50
					<u>-24.578,73</u>

FFG - Global Flexible Sustainable

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
EUR	18.028.900,33	USD	20.000.000,00	08.07.2024	61.981,99
EUR	18.296.219,45	USD	20.000.000,00	08.11.2024	435.851,95
EUR	23.006.593,69	USD	25.000.000,00	12.11.2024	687.576,31
					<u>1.185.410,25</u>

En vertu des dispositions de l'*European Market Infrastructure Regulation* "EMIR" visant à atténuer le risque de contrepartie pour les contreparties financières contractant des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (p. ex. des contrats de change à terme et des opérations de swap de change),

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré contractés par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG (p. ex. contrats de change à terme et opérations de swap de change) sont soumis à des variations de marge quotidiennes. En fonction de la valorisation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, les variations de marge sont soit versées, soit perçues par la SICAV. Les variations de marge sont versées ou perçues au comptant dans la devise de référence du compartiment et sont soumises à un seuil minimum et à un montant minimum de transfert.

Pour réduire le risque de contrepartie sur l'exposition en contrats de changes à terme:

- BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. paie du collatéral en espèces si le résultat non réalisé est positif : le collatéral en espèces ainsi reçu est enregistré dans le poste "Avoirs bancaires" de l'Etat du Patrimoine. Le montant reçu et à rembourser à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. est renseigné dans le poste "Garantie en espèces reçue à rembourser",

- BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. reçoit du collatéral en espèces si le résultat non réalisé est négatif : le collatéral en espèces ainsi payé est débité du poste "Avoirs bancaires" de l'Etat du Patrimoine. Le montant payé et à recevoir par la SICAV de la part de BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. est renseigné dans le poste "A recevoir sur garantie en espèces payée".

Note 11 - Contrats de futures

A la date des états financiers, les compartiments ci-dessous sont engagés dans les contrats futures suivants :

FFG - European Equities Sustainable Moderate

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	9	CAC 40 Index FUT 01/24 MONEP	EUR	-679.950,00	4.167,00
Vente	2	DAX Germany Index FUT 03/24 EUX	EUR	-169.130,00	1.225,00
Achat	2	FTSE MIB Index FUT 03/24 MIL	EUR	305.210,00	-190,00
Achat	1	IBEX 35 Index FUT 01/24 MEFF	EUR	100.862,00	-828,00
Vente	603	MSCI Europe NR EUR Index FUT 03/24 EUX	EUR	-18.780.435,00	-127.321,70
Vente	9	FTSE 100 Index FUT 03/24 ICE	GBP	-805.810,85	-16.881,87
Vente	5	OMX Stockholm 30 Index FUT 01/24 OMX	SEK	-107.888,95	-2.331,88
					<u>-142.161,45</u>

A la date des états financiers, les compartiments FFG - European Equities Sustainable Moderate et FFG - Global Flexible Sustainable ont déposé des actifs en garantie, présentés dans la rubrique "Dépôts de garantie sur futures", en faveur de BANQUE DE LUXEMBOURG S.A..

Note 12 - Informations en matière de durabilité

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes correspondantes sous la section (non auditée) Informations en matière de durabilité.

Note 13 - Evénements

Les compartiments FFG - European Equities Sustainable Moderate, FFG - European Equities Sustainable et FFG - Global Flexible Sustainable ont fait l'objet d'un changement de classification SFDR, de l'article 9 vers l'article 8. Les actionnaires de ces 3 compartiments ont été avisés de cette modification en date du 2 janvier 2023.

Avec effet au 15 mai 2023, EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A. a changé de nom pour devenir UI efa S.A..

Les compartiments FFG - European Impact Equities et FFG - American Impact Equities ont été ouverts à la commercialisation, avec une première VNI le 15 juin 2023.

Le remplacement de Britta Borneff-O'Brien, suite à sa démission, par Sandrine Leclercq a été acté par la CSSF dans son courrier du 3 mai 2023. De plus, la nomination de Nico Thill en tant qu'administrateur a été acté par la CSSF dans son courrier daté du 6 septembre 2023. La ratification de ces nominations a été approuvée respectivement par l'assemblée générale du fonds tenue le 25 mai 2023 et 22 septembre 2023.

Suite à ces changements, le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

- Anne-Catherine CHAIDRON
- Sandrine LECLERCQ
- Nicolas CROCHET
- Patrick SOMERHAUSEN
- Nico THILL

Note 14 - Evénements subséquents

Le compartiment FFG - BLI Global Impact Equities a été lancé le 12 mars 2024 et le compartiment FFG - Global Equities Low Carbon a été lancé le 3 avril 2024.

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

Waystone Management Company (Lux) S.A. (ci-après "Waystone", "WMC Lux" ou la "Société") a adopté une politique de rémunération conformément au cadre réglementaire applicable, en particulier :

- Les lignes directrices de l'ESMA sur les politiques de rémunération saine en vertu de la directive UCITS du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et les lignes directrices de l'ESMA sur les politiques de rémunération saine en vertu de l'AIFMD (ESMA/2013/232, tel que modifié par ESMA/2016/579),
- La loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif,
- La loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, et
- La circulaire CSSF 18/698 du 23 août 2018 sur l'autorisation et l'organisation des gestionnaires de fonds d'investissement constitués en droit luxembourgeois.

Par le biais de sa politique de rémunération, et conformément au Règlement sur la divulgation en matière de finance durable [Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 ou "SFDR"], la Société veille à ce que la structure de sa rémunération n'encourage pas la prise de risques excessifs en ce qui concerne les risques liés à la durabilité lors de l'exercice de ses activités en tant que gestionnaire d'IFM/Société de gestion, tout en favorisant une gestion des risques liés à la durabilité saine et efficace.

Les détails de la politique de rémunération de Waystone, y compris les personnes responsables de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de la rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée, sont disponibles sous <https://www.waystone.com/waystone-policies/>.

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023 (date à laquelle WMC Lux comptait 83 employés), la rémunération totale fixe et variable versée par la Société à ses employés s'élevait respectivement à 8.084.973 euros et 714.783 euros.

La rémunération totale versée par la Société à la haute direction et aux membres de son personnel identifié dont les actions ont un impact matériel sur le profil de risque des organismes de placement collectif gérés s'élevait à 3.872.522 euros.

Le comité de rémunération de la Société a examiné la mise en oeuvre de la politique de rémunération et n'a identifié aucune lacune à cet égard. De plus, la version actuelle de la politique de rémunération a été mise à jour et approuvée par le conseil d'administration pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023, étant la version actuelle datée de novembre 2023.

La politique de rémunération a été examinée et approuvée par le conseil d'administration le 29 novembre 2023.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la

transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (" SFDR ") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS), il est noté que pour les compartiments FFG - European Equities Sustainable Moderate, FFG - Global Flexible Sustainable, FFG - European Equities Sustainable et FFG - Cleantech II référencés sous l'article 8 et les compartiments FFG - European Impact Equities et FFG - American Impact Equities référencés sous l'article 9, l'annexe (non auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG European Equities Sustainable Moderate
Identifiant d'entité juridique: 54930009VSA66KF2JG53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, via l'investissement dans le fonds maître FFG European Equities Sustainable, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La réduction des émissions de carbone
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- La priorisation de la sélection d'entreprises vertueuses en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance
- La lutte contre la pauvreté via la création d'emplois Indirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

- La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille fut réduite de 66% par rapport à l'indice de référence. Selon la politique d'investissement, la moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille doit être inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille : les entreprises émettrices ont dû se conformer au moins au Pacte mondial des Nations unies, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- Toute société émettrice devait en outre avoir un score ESG minimum de BBB pour les marchés développés et un score ESG minimum de BB pour les marchés émergents. Toute société émettrice qui faisait partie des 5% des sociétés ayant le moins bon score de l'univers d'investissement en termes de score de gestion du travail ("Labor Management Score") devait être exclue de l'univers d'investissement de ce Compartiment. Ces critères furent respectés.
- L'investissement dans le fonds a permis, indirectement via Funds For good, de lutter contre la pauvreté via la création d'une centaine d'emplois en Europe (99 emplois créés à fin novembre 2023).

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

- La réduction des émissions de carbone vis-à-vis de l'indice de référence fut légèrement meilleure que sur la période précédente (66% contre 62%).
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent également respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Les critères liés au score ESG et au Labor Management Score furent respectés.
- Funds For Good a financé moins de projets qu'en 2022 (une centaine contre 154). Les conditions de marchés défavorables pour Funds For Good, ont diminué les revenus de Funds For Good et donc sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?***

N/A. Ce Compartiment ne vise pas les investissements durables au sens de l'article 2(17) du règlement (UE) 2020/852.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs suivants d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'investissement du fonds maître :

- Indicateur 1 – Émissions de gaz à effet de serre : La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille était inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Indicateur 4 – Exposition aux combustibles fossiles : L'exposition tolérée aux combustibles fossiles était limitée au niveau des titres et du portefeuille.
- Indicateur 10 – Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement



économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales : les violations n'ont pas été tolérées.

- Indicateur 14 – Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques) : la tolérance zéro est appliquée à l'exposition aux armes controversées..



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Name	Region	Sector	Poids
FFG European Equities Sustainable	Europe	N/A	90.88%
Cash	Cash	Cash	9.13%

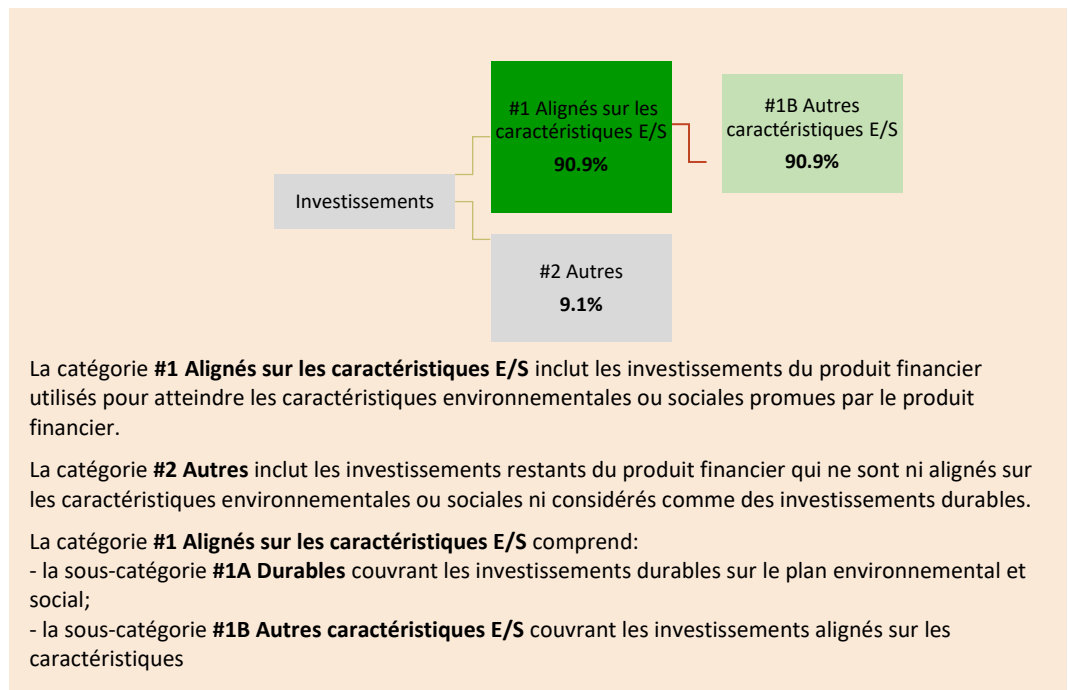
FFG European Equities Sustainable est le fonds maître du compartiment FFG European Equities Sustainable Moderate. FFG European Equities Sustainable Moderate investit au minimum 80% de ses actifs dans le fonds FFG European Equities Sustainable.

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- **Quelle était l'allocation des actifs?**



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Indirectement, via le fonds maître FFG European Equities Sustainable, les investissements furent réalisés dans les secteurs suivants :

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Industrie	Poids (%)	Secteur	Poids (%)
Basic Materials	4.15	Metals & Mining	2.97
Basic Materials		Building Materials	0.78
Basic Materials		Steel	0.18
Basic Materials		Forest Products	0.12
Basic Materials		Chemicals	0.10
Communication Services	4.32	Media - Diversified	3.14
Communication Services		Interactive Media	1.15
Communication Services		Telecommunication Services	0.02
Consumer Cyclical	11.12	Retail - Cyclical	7.02
Consumer Cyclical		Travel & Leisure	1.76
Consumer Cyclical		Manufacturing - Apparel & Accessories	1.14
Consumer Cyclical		Personal Services	0.69
Consumer Cyclical		Vehicles & Parts	0.37
Consumer Cyclical		Restaurants	0.09
Consumer Cyclical		Home Building & Construction	0.07
Consumer Defensive	7.28	Consumer Packaged Goods	3.55
Consumer Defensive		Beverages - Non-Alcoholic	2.29
Consumer Defensive		Retail - Defensive	1.42
Consumer Defensive		Education	0.03
Energy	3.35	Oil & Gas	3.35
Financial Services	15.48	Banks	7.58
Financial Services		Insurance	4.96
Financial Services		Capital Markets	1.55
Financial Services		Asset Management	0.76
Financial Services		Unclassified	0.63
Healthcare	15.13	Drug Manufacturers	8.38
Healthcare		Biotechnology	5.66
Healthcare		Medical Devices & Instruments	0.97
Healthcare		Healthcare Providers & Services	0.12
Industrials	16.66	Industrial Products	6.42
Industrials		Business Services	4.68
Industrials		Transportation	2.55
Industrials		Construction	2.23
Industrials		Farm & Heavy Construction Machinery	0.46
Industrials		Industrial Distribution	0.19
Industrials		Conglomerates	0.11
Industrials		Waste Management	0.02
Real Estate	0.11	Real Estate	0.11
Technology	14.70	Software	10.17
Technology		Hardware	3.82
Technology		Semiconductors	0.71
Utilities	0.17	Utilities - Regulated	0.17



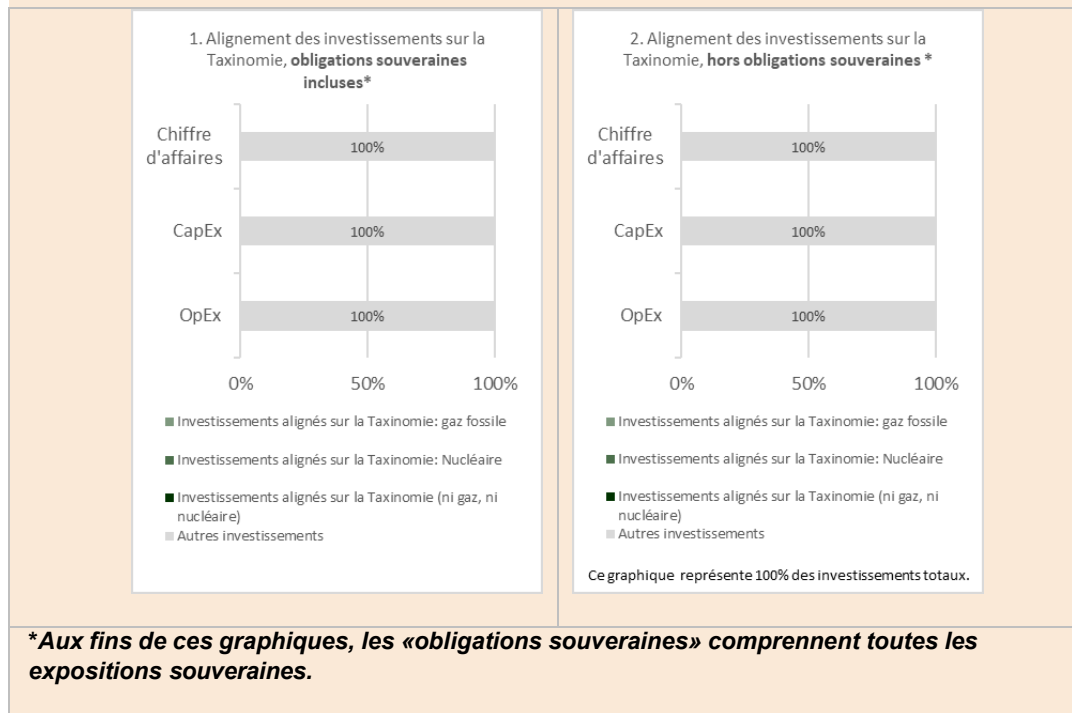
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UEⁿ 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?
N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?
N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" étaient des investissements en espèces ou des investissements à des fins de couverture.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été mesurées à l'aide des données financières et extra-financières publiées par les entreprises ou des fournisseurs de données externes. Des estimations internes ont été utilisées lorsque certaines données n'étaient pas disponibles.

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été contrôlées avant chaque investissement et sur une base régulière après l'investissement, au moins mensuellement.

En outre, le gestionnaire d'investissement, Acadian, conformément à sa politique d'engagement, a pris en compte certains thèmes de durabilité au sein des entreprises dans lesquelles Acadian a investi (pour son propre compte ou le compte de ses clients). Cela donné lieu à des engagements directs auprès des entreprises concernées, à des engagements collaboratifs ou à la participation à des initiatives de tiers. Ces démarches ont porté sur les trois principaux thèmes ESG du processus d'investissement d'Acadian, à savoir l'action climatique, la culture d'entreprise et le comportement des entreprises. Acadian mène à la fois des engagements directs et participe à des engagements de collaboration par le biais de Climate Action 100+ afin de discuter des mesures prises par les entreprises dans la transition vers une économie à faible émission de carbone et de la robustesse de leurs stratégies « net zero ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG Global Flexible Sustainable

Identifiant d'entité juridique: 549300ZIWU0E011GD443

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62.2 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La réduction des émissions de carbone
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- La priorisation de la sélection d'entreprises vertueuses en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance
- Indirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- L'intensité des émissions de carbone (scope 1 + scope 2) moyenne pondérée du portefeuille fut réduite de 78% par rapport à l'indice de référence. Selon la politique d'investissement, l'intensité des émissions de carbone (scope 1 + scope 2) moyenne pondérée du portefeuille doit être inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de l'indice de référence représentatif de l'univers d'investissement de départ du compartiment. En outre, en moyenne 85% des sociétés au sein de la poche actions avaient un profil d'émissions carbone aligné sur les accords de Paris sur le Climat.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille : les entreprises émettrices ont dû se conformer au moins au Pacte mondial des Nations unies, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- Toute société émettrice devait en outre avoir un score ESG minimum de BBB pour les marchés développés et un score ESG minimum de BB pour les marchés émergents. Le Labor Management Score moyen du portefeuille fut 50%. Toute société émettrice qui faisait partie des 5% des sociétés ayant le moins bon score de l'univers d'investissement en termes de score de gestion du travail ("Labor Management Score") devait être exclue de l'univers d'investissement de ce Compartiment. Ces critères furent respectés.
- L'investissement dans le fonds a permis, indirectement via Funds For good, de lutter contre la pauvreté via la création d'une centaine d'emplois en Europe (99 emplois créés à fin novembre 2023).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- La réduction de l'intensité des émissions de carbone moyenne vis-à-vis de l'indice de référence fut légèrement meilleure que l'année passée (85% contre 80%). Par ailleurs, la part des sociétés au sein de la poche equity ayant un profil d'émissions carbone aligné sur les accords de Paris sur le Climat a été significativement relevée, à 85% contre 67% au cours de la période précédente.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent également respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Les critères liés au score ESG et au Labor Management Score furent respectés.
- Funds For Good a financé moins de projets qu'en 2022 (une centaine contre 154). Les conditions de marchés défavorables pour Funds For Good, ont diminué les revenus de Funds For Good et donc sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Le Compartiment a investi au moins 30% de ses actifs nets dans des « actifs durables », soit des titres financiers (actions et/ou obligations) émis par des entreprises contribuant à l'objectif d'investissement durable. Il est attendu que le Compartiment investisse, en conditions normales de marché, entre 50% et 60% de ses actifs nets dans des actifs durables.

En réalité, en moyenne 85% des sociétés au sein de la poche equity avaient un profil d'émissions carbone aligné sur les accords de Paris sur le Climat. Ceci correspond à 62.2% des actifs nets du fonds.

L'objectif d'investissement durable promu par les investissements du Compartiment fut de contribuer à l'objectif de température à long terme de l'accord de Paris, qui est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5°C, d'ici la fin du 21ème siècle. Toute entreprise qui a rempli au moins l'un des trois critères suivants a été considérée comme contribuant à l'objectif d'investissement durable :

1) L'intensité de carbone actuelle de l'entreprise a été compatible avec une augmentation de la température mondiale maintenue en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle.

2) L'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions qui ont été approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), ce qui signifie que ces objectifs sont considérés comme compatibles avec l'objectif de 2°C ou moins de l'Accord de Paris. Ces objectifs de réduction des émissions fixés dans le cadre de cette initiative sont vérifiés de manière indépendante.

3) L'intensité de carbone actuelle de l'entreprise n'a pas été pas encore compatible avec une augmentation de la température mondiale maintenue en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle, mais les réductions annuelles des émissions (scope 1 et 2) de l'entreprise furent conformes à celles requises pour l'année en cours afin d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici la moitié du siècle et de limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social? Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères ont été exclues.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas cause de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

- Émissions de gaz à effet de serre – La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille était inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre: L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) des titres de sociétés du portefeuille était inférieure d'au moins 50 % à l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone d'un indice de référence représentatif de l'univers d'investissement de la partie actions du portefeuille.
- Exposition aux combustibles fossiles : le Compartiment n'a pas investi pas dans des actions ou obligations d'entreprises tirant plus de 5 % de leur revenus d'activités liées aux combustibles fossiles.

- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales : les violations n'ont pas été tolérées.
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques): la tolérance zéro s'est appliquée à l'exposition aux armes controversées. Le Compartiment n'a pas investi pas dans des actions ou obligations d'entreprises exposées aux armes controversées.
- Pour les titres souverains - Les pays investis qui font l'objet de violations sociales: la politique d'investissement responsable de Funds For Good exclut certains pays de son univers d'investissement, via sa liste d'exclusion. Les critères d'exclusion liés aux violations sociales s'appliquant aux Etats incluent la ratification de traités internationaux liés aux droits de l'homme et aux droits du travail, et le caractère "libre" ou "non-libre" de l'Etat, tel que jugé par la "Freedom House". L'exclusion des Etats ne satisfaisant pas ces critères a permis de réduire le risque d'investir dans des Etats qui présentent un risque de violations sociales.



La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

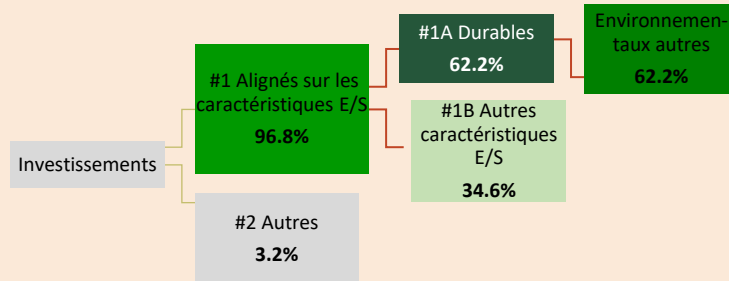
	Nom	Région	Secteur	Poids
ACTIONS	Roche Holding AG	Europe - ex Euro	Healthcare	6.47%
	Reckitt Benckiser Group PLC	United Kingdom	Consumer Defensive	3.50%
	SECOM Co Ltd	Japan	Industrials	3.34%
	KONE Oyj Class B	Eurozone	Industrials	3.13%
	Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd	Asia - Developed	Financial Services	3.09%
	Novartis AG Registered Shares	Europe - ex Euro	Healthcare	2.93%
	Nintendo Co Ltd	Japan	Communication Services	2.81%
	Nabtesco Corp	Japan	Industrials	2.45%
	Taiwan Semiconductor Manufacturing	Asia - Developed	Technology	2.44%
	Givaudan SA	Europe - ex Euro	Basic Materials	2.38%
	Coway	Asia - Developed	Consumer Cyclical	2.35%
	GSK PLC	United Kingdom	Healthcare	2.32%
	Samsung Electronics Co Ltd	Asia - Developed	Technology	2.31%
	Recruit Holdings Co Ltd	Japan	Industrials	2.26%
	SGS AG	Europe - ex Euro	Industrials	2.24%
OBLIGATIONS	United States Inflation-Linked USD (2020-2050)	North America	Government Bonds	4.90%
	United States 1,25% USD (2020-2050)	North America	Government Bonds	3.81%
	United States 2,25% USD (2019-2049)	North America	Government Bonds	3.77%
	United States 2,00% USD (2021-2051)	North America	Government Bonds	3.63%
	United States 2,75% USD (2022-2032)	North America	Government Bonds	3.41%
	United States 3,88% USD (2023-2043)	North America	Government Bonds	3.30%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Industrie	Poids (%)	Secteur	Poids (%)
Basic Materials	6.84	Chemicals	6.84
Communication Services	5.49	Interactive Media	5.49
Consumer Cyclical	2.99	Furnishings, Fixtures & Appliances	1.56
		Retail - Cyclical	1.42
Consumer Defensive	7.31	Consumer Packaged Goods	5.54
		Beverages - Alcoholic	1.77
Financial Services	2.60	Capital Markets	2.60
Healthcare	28.31	Drug Manufacturers	14.40
		Medical Devices & Instruments	8.47
		Medical Diagnostics & Research	3.51
		Biotechnology	1.93
Industrials	25.82	Industrial Products	12.89
		Business Services	9.08
		Transportation	1.96
		Construction	1.90
Technology	19.35	Semiconductors	7.47
		Hardware	5.98
		Software	5.91



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE, car le Gestionnaire d'investissement n'a pas pu fiablement déterminer la mesure précise dans laquelle les investissements du Compartiment ont été effectués dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE ou des activités habilitantes et transitoires. L'alignement n'a pu être calculé de manière fiable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?

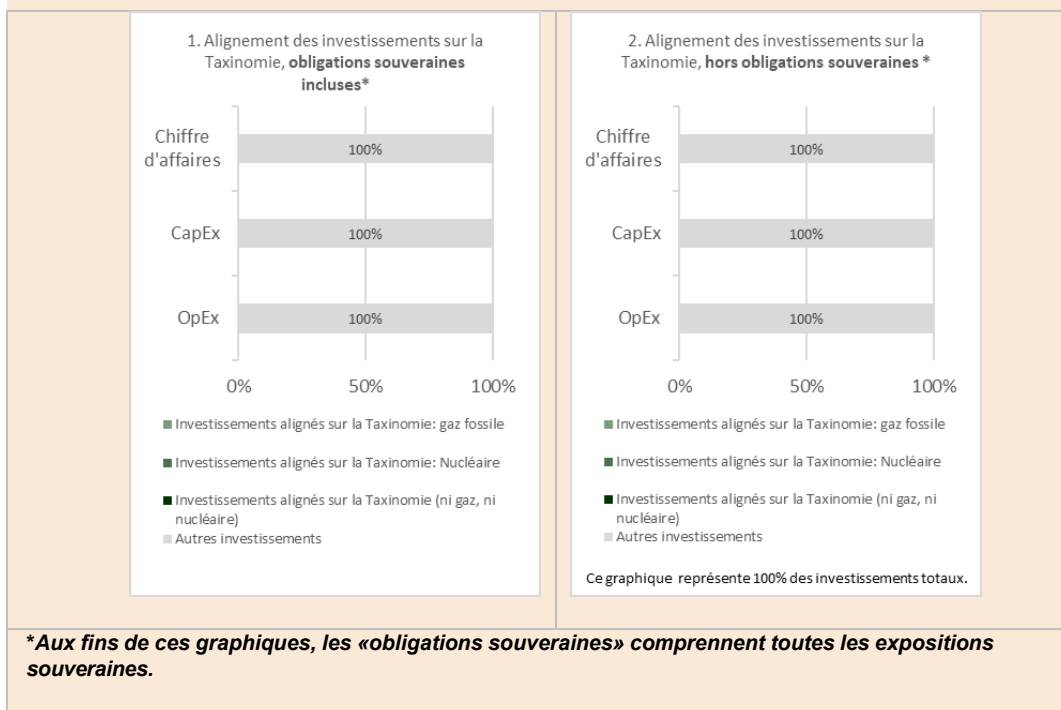
- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UEⁿ 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

62.2% des actifs nets du fonds, soit l'intégralité des investissements durables du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment n'a pas effectué d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" furent des investissements en espèces, dépôts bancaires, instruments du marché monétaire, fonds du marché monétaire ou autres actifs liquides éligibles, ou des investissements à des fins de couverture. Il n'y avait pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire d'investissement a surveillé l'adéquation des titres en portefeuille avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues avant chaque investissement sur base mensuelle après l'investissement.

Conformément à sa politique d'engagement, le gestionnaire d'investissement (Banque de Luxembourg Investments) est entré en contact avec certaines sociétés en portefeuilles. Pour les actions et les obligations, l'engagement est déclenché dans le cas d'un manque de transparence sur certaines informations, dans le cas de comportements contestables vis-à-vis de certaines thématiques de durabilité, ou lorsqu'une campagne d'engagement est lancée sur une question précise. L'engagement s'est effectué soit de manière individuelle (contacts directs avec la société concernée et vote/résolutions aux assemblées générales), soit de manière collaborative (via des plateformes d'engagement).

De plus amples informations peuvent être trouvées sur :

<https://www.banquedeluxembourginvestments.com/en/bank/bli/our-company/responsible-investing>





Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***
N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG European Equities Sustainable

Identifiant d'entité juridique: 5493000OVVQXWKEHDS35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La réduction des émissions de carbone
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- La priorisation de la sélection d'entreprises vertueuses en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance
- La lutte contre la pauvreté via la création d'emplois Indirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille fut réduite de 66% par rapport à l'indice de référence. Selon la politique d'investissement, la moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille doit être inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille : les entreprises émettrices ont dû se conformer au moins au Pacte mondial des Nations unies, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- Toute société émettrice devait en outre avoir un score ESG minimum de BBB pour les marchés développés et un score ESG minimum de BB pour les marchés émergents. Toute société émettrice qui faisait partie des 5% des sociétés ayant le moins bon score de l'univers d'investissement en termes de score de gestion du travail ("Labor Management Score") devait être exclue de l'univers d'investissement de ce Compartiment. Ces critères furent respectés.
- L'investissement dans le fonds a permis, indirectement via Funds For good, de lutter contre la pauvreté via la création d'une centaine d'emplois en Europe (99 emplois créés à fin novembre 2023).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- La réduction des émissions de carbone vis-à-vis de l'indice de référence fut légèrement meilleure sur la période précédente (66% contre 62%).
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent également respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Les critères liés au score ESG et au Labor Management Score furent respectés.
- Funds For Good a financé moins de projets qu'en 2022 (une centaine contre 154). Les conditions de marchés défavorables pour Funds For Good, ont diminué les revenus de Funds For Good et donc sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

N/A. Ce Compartiment ne vise pas les investissements durables au sens de l'article 2(17) du règlement (UE) 2020/852.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs suivants d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'investissement du Compartiment :

- Indicateur 1 – Émissions de gaz à effet de serre : La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille était inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Indicateur 4 – Exposition aux combustibles fossiles : L'exposition tolérée aux combustibles fossiles était limitée au niveau des titres et du portefeuille.
- Indicateur 10 – Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales : les violations n'ont pas été tolérées.

- Indicateur 14 – Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques) : la tolérance zéro est appliquée à l'exposition aux armes controversées..

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Nom	Région	Secteur	Poids
Novo Nordisk A/S Class B	Europe - ex Euro	Healthcare	4.64%
Roche Holding AG	Europe - ex Euro	Healthcare	3.32%
SAP SE	Eurozone	Technology	2.56%
Rio Tinto PLC ADR	United Kingdom	Basic Materials	2.47%
Hermes International SA	Eurozone	Consumer Cyclical	2.47%
Wolters Kluwer NV	Eurozone	Industrials	2.40%
Industria De Diseno Textil SA Share From Split	Eurozone	Consumer Cyclical	2.40%
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft A	Eurozone	Financial Services	2.02%
Coca-Cola HBC AG	Europe - ex Euro	Consumer Defensive	2.00%
Bucher Industries AG	Europe - ex Euro	Industrials	1.93%
Compagnie Financiere Richemont SA Class A	Europe - ex Euro	Consumer Cyclical	1.76%
Rexel SA	Eurozone	Technology	1.75%
Ipsen SA	Eurozone	Healthcare	1.66%
ABB Ltd	Europe - ex Euro	Industrials	1.58%
A. P. Moller Maersk A/S Class B	Europe - ex Euro	Industrials	1.49%

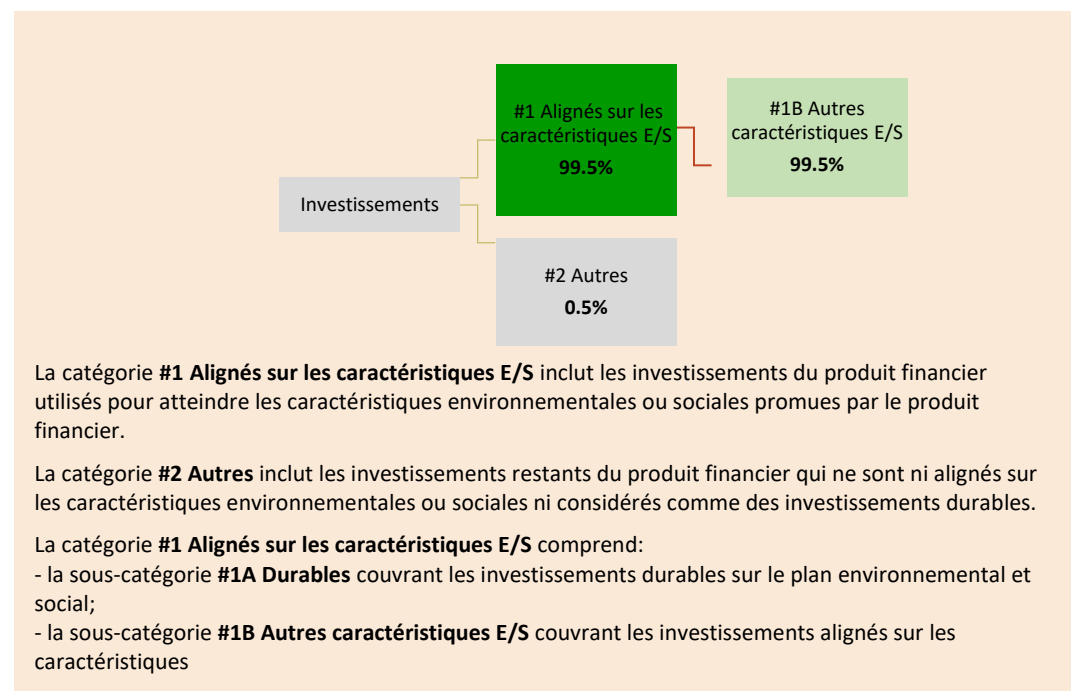


La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- Quelle était l'allocation des actifs?



- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Industrie	Poids (%)	Secteur	Poids (%)
Basic Materials	4.15	Metals & Mining	2.97
Basic Materials		Building Materials	0.78
Basic Materials		Steel	0.18
Basic Materials		Forest Products	0.12
Basic Materials		Chemicals	0.10
Communication Services	4.32	Media - Diversified	3.14
Communication Services		Interactive Media	1.15
Communication Services		Telecommunication Services	0.02
Consumer Cyclical	11.12	Retail - Cyclical	7.02
Consumer Cyclical		Travel & Leisure	1.76
Consumer Cyclical		Manufacturing - Apparel & Accessories	1.14
Consumer Cyclical		Personal Services	0.69
Consumer Cyclical		Vehicles & Parts	0.37
Consumer Cyclical		Restaurants	0.09
Consumer Cyclical		Home Building & Construction	0.07
Consumer Defensive	7.28	Consumer Packaged Goods	3.55
Consumer Defensive		Beverages - Non-Alcoholic	2.29
Consumer Defensive		Retail - Defensive	1.42
Consumer Defensive		Education	0.03
Energy	3.35	Oil & Gas	3.35
Financial Services	15.48	Banks	7.58
Financial Services		Insurance	4.96
Financial Services		Capital Markets	1.55
Financial Services		Asset Management	0.76
Financial Services		Unclassified	0.63
Healthcare	15.13	Drug Manufacturers	8.38
Healthcare		Biotechnology	5.66
Healthcare		Medical Devices & Instruments	0.97
Healthcare		Healthcare Providers & Services	0.12
Industrials	16.66	Industrial Products	6.42
Industrials		Business Services	4.68
Industrials		Transportation	2.55
Industrials		Construction	2.23
Industrials		Farm & Heavy Construction Machinery	0.46
Industrials		Industrial Distribution	0.19
Industrials		Conglomerates	0.11
Industrials		Waste Management	0.02
Real Estate	0.11	Real Estate	0.11
Technology	14.70	Software	10.17
Technology		Hardware	3.82
Technology		Semiconductors	0.71
Utilities	0.17	Utilities - Regulated	0.17



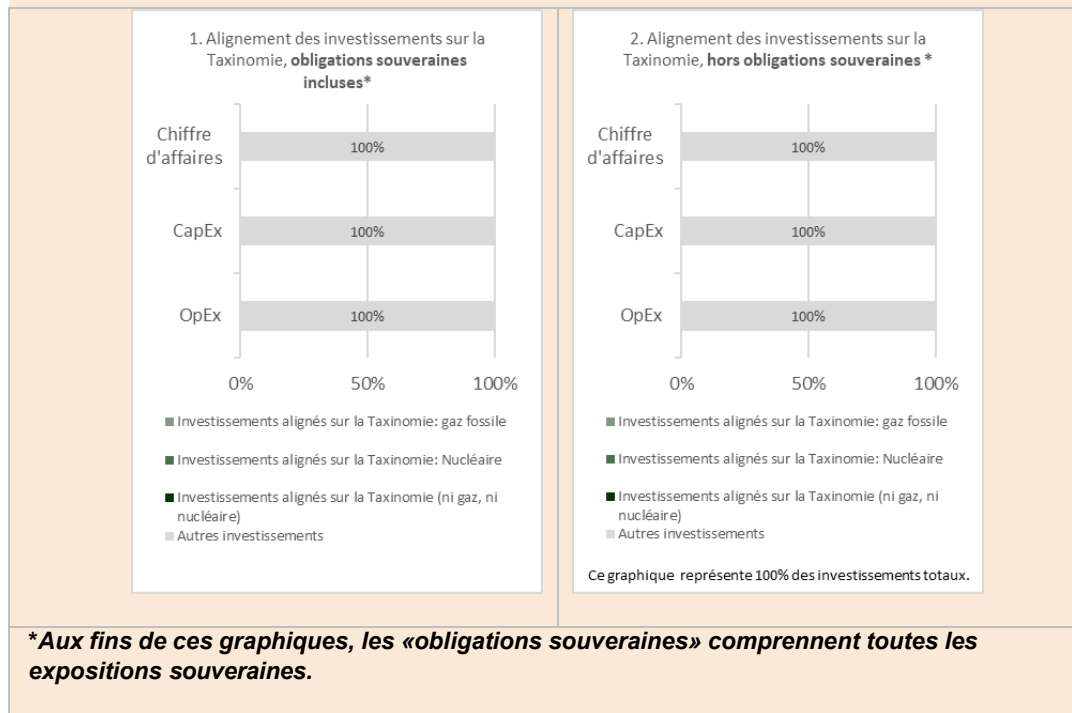
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UEⁿ 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?
N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?
N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" étaient des investissements en espèces ou des investissements à des fins de couverture.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été mesurées à l'aide des données financières et extra-financières publiées par les entreprises ou des fournisseurs de données externes. Des estimations internes ont été utilisées lorsque certaines données n'étaient pas disponibles.

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été contrôlées avant chaque investissement et sur une base régulière après l'investissement, au moins mensuellement.

En outre, le gestionnaire d'investissement, Acadian, conformément à sa politique d'engagement, a pris en compte certains thèmes de durabilité au sein des entreprises dans lesquelles Acadian a investi (pour son propre compte ou le compte de ses clients). Cela donné lieu à des engagements directs auprès des entreprises concernées, à des engagements collaboratifs ou à la participation à des initiatives de tiers. Ces démarches ont porté sur les trois principaux thèmes ESG du processus d'investissement d'Acadian, à savoir l'action climatique, la culture d'entreprise et le comportement des entreprises. Acadian mène à la fois des engagements directs et participe à des engagements de collaboration par le biais de Climate Action 100+ afin de discuter des mesures prises par les entreprises dans la transition vers une économie à faible émission de carbone et de la robustesse de leurs stratégies « net zero ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG Cleantech II

Identifiant d'entité juridique: 549300BOYS2N4DQ86621

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 75.4% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- Les technologies propres
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- Indirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- En moyenne 75.4% des actifs nets du fonds furent exposés aux technologies propres, tel que calculé par le gestionnaire d'investissement ;
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- L'investissement dans le fonds a permis, indirectement via Funds For good, de lutter contre la pauvreté via la création d'une centaine d'emplois en Europe (99 à fin novembre 2023).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- L'exposition aux technologies propres fut en moyenne légèrement supérieure à l'année passée (75.4% contre 70%).
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Funds For Good a financé moins de projets qu'en 2022 (une centaine contre 154). Les conditions de marchés défavorables pour Funds For Good, ont diminué les revenus de Funds For Good et donc sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Le Compartiment a eu pour objectif de contribuer à plusieurs thématiques de durabilité (énergies renouvelables, efficacité des ressources et efficacité énergétique) en investissant dans des sociétés qui, via leurs activités, ont elles-même contribué à ces thématiques.

Le Compartiment a dès lors contribué aux objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs d'incidence négative sur la durabilité repris dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 ont été évalués et surveillés en permanence par le gestionnaire d'investissement. Le gestionnaire d'investissement n'a pas identifié de valeurs causant un préjudice important à un objectif d'investissement durable, ni avant ni après l'investissement.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Oui, à la connaissance du gestionnaire d'investissement, les sociétés en portefeuille n'ont pas enfreint les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce Compartiment a pris en compte les principaux indicateurs d'incidence négative sur la durabilité en appliquant sa politique d'exclusion contraignante. En outre, les indicateurs d'impact négatif ont été sélectionnés et surveillés en permanence par le gestionnaire d'investissement. Les valeurs extrêmes négatives ont été analysées plus en détail et les actions correspondantes ont été prises au cas par cas (par exemple, engagement avec les entreprises concernées ou même exclusion de l'actif concerné) dans le but général de réduire les impacts négatifs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

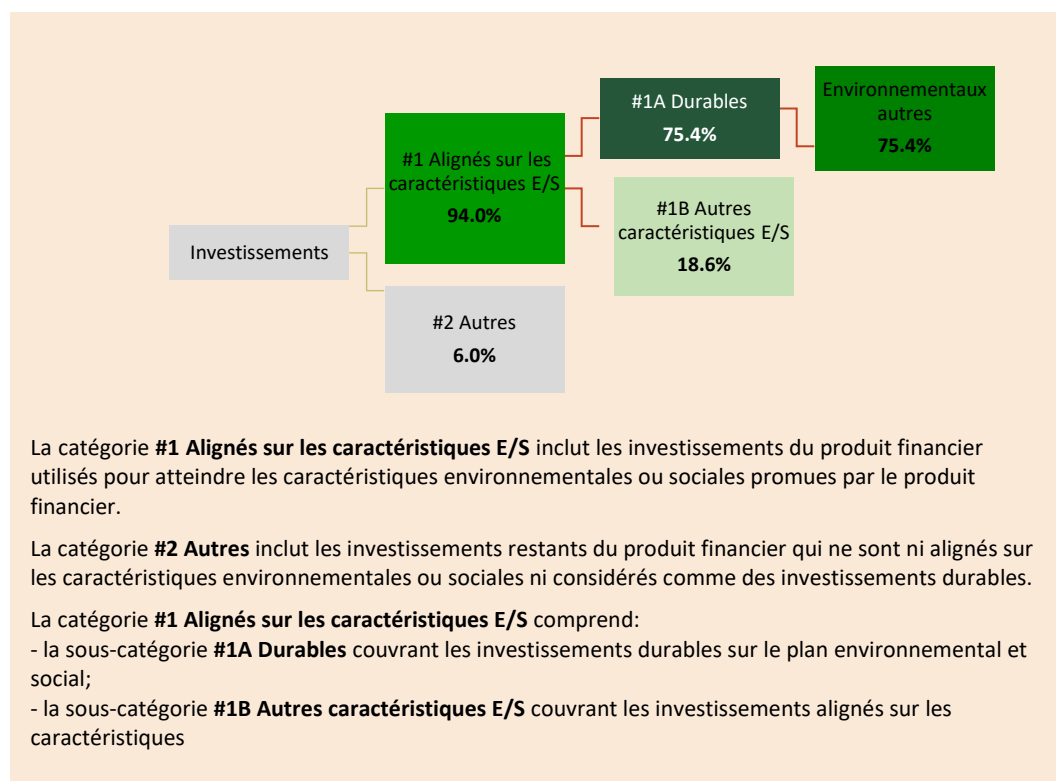
Nom	Région	Secteur	Poids
Melexis NV	Belgium	Technology	6.25%
Arcadis NV	Netherlands	Industrials	6.15%
Aalberts NV	Netherlands	Industrials	5.90%
Kerry Group PLC Class A	Ireland	Consumer Defensive	5.36%
Legrand SA	France	Industrials	4.99%
Kingspan Group PLC	Ireland	Industrials	4.72%
Waste Management Inc	United States	Industrials	4.70%
LKQ Corp	United States	Consumer Cyclical	4.34%
Andritz AG	Austria	Industrials	4.33%
Mayr-Melnhof Karton AG	Austria	Consumer Cyclical	4.27%
Aixtron SE	Germany	Technology	4.19%
Neste OYJ	Finland	Energy	3.77%
Deme Group NV	Belgium	Industrials	3.65%
Alfa Laval AB	Sweden	Industrials	3.46%
Schneider Electric SE	France	Industrials	3.41%

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Industrie	Poids (%)	Secteur	Poids (%)
Consumer Cyclical	6.49	Vehicles & Parts	3.46
		Packaging & Containers	3.03
Consumer Defensive	4.94	Consumer Packaged Goods	4.94
Energy	4.69	Oil & Gas	4.69
Industrials	64.96	Industrial Products	28.75
		Construction	23.58
		Industrial Distribution	4.55
		Waste Management	4.35
		Business Services	3.73
Technology	14.46	Semiconductors	14.46



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE, car le Gestionnaire d'investissement n'a pas pu fiablement déterminer la mesure précise dans laquelle les investissements du Compartiment ont été effectués dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE ou des activités habilitantes et transitoires. L'alignement n'a pu être calculé de manière fiable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?**

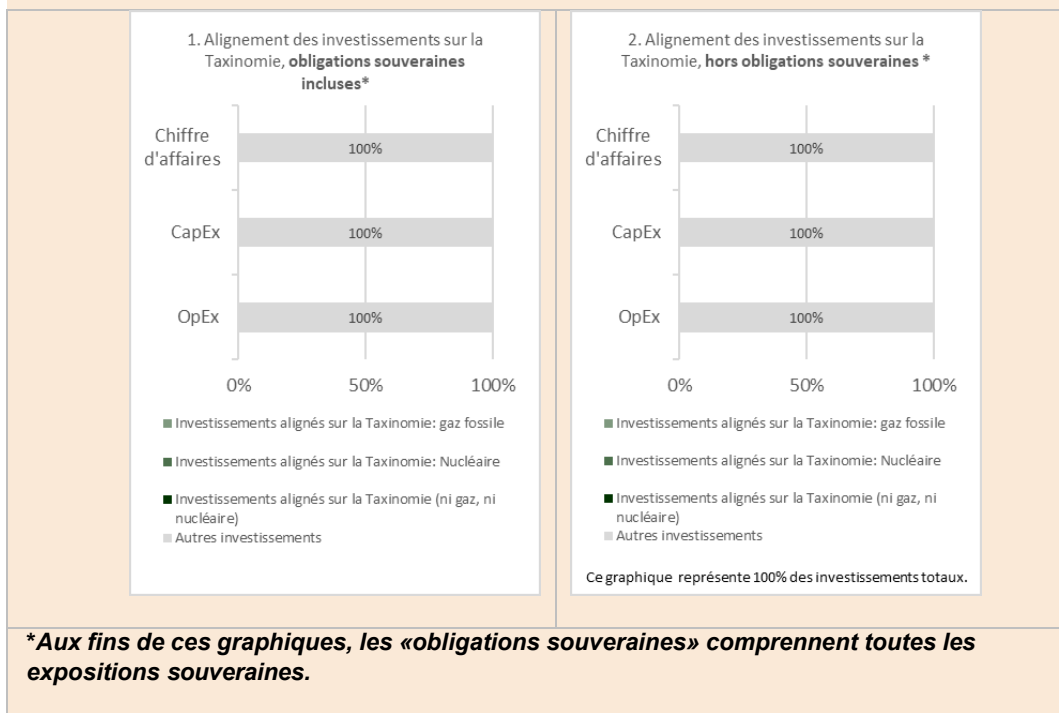
- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non


Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UEⁿ 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

75.4%, soit la part des actifs nets du fonds qui fut exposée aux technologies propres, tel que calculé par le gestionnaire d'investissement.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment n'a pas effectué d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" furent des investissements en espèces, dépôts bancaires, instruments ou fonds du marché monétaire ou autres actifs liquides éligibles, ou des investissements à des fins de couverture.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire d'investissement a surveillé l'adéquation des titres en portefeuille avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sur une base annuelle, au moins. Les facteurs d'exclusion ont été contrôlés avant chaque investissement et sur une base régulière après l'investissement.

Le gestionnaire d'investissement a également procédé à un engagement actionnarial envers certaines entreprises en portefeuille. En effet, Capricorn Partners est un actionnaire actif qui investit une part importante de ses actifs sous gestion dans des petites et moyennes entreprises de croissance cotées en Europe. À ce titre, Capricorn Partners s'engage auprès des sociétés du portefeuille lors de contacts personnels avec la direction pour discuter et promouvoir les questions liées à l'ESG. En outre, Capricorn Partners exerce ses droits de vote conformément à son code de bonne conduite.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
N/A

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : FFG European Impact Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493000DXNM19GSAZJ68

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif**

Environnemental : 39,5%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 57,1%**

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. Ainsi la génération d'impact et la durabilité étaient au cœur de l'approche mise en œuvre par le gestionnaire et la stratégie d'investissement a été de cibler des entreprises affichant des activités durables et proposant des solutions du futur.

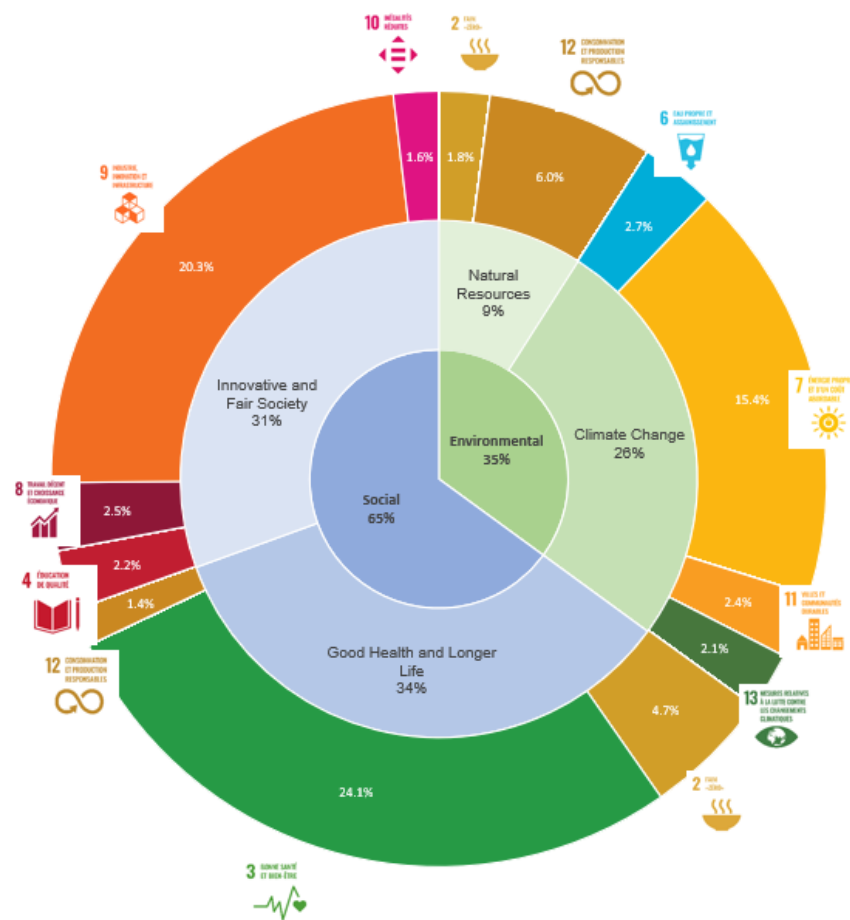
Le Gestionnaire a fondé son approche de durabilité sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Au travers d'une analyse qualitative détaillée de l'entreprise, le Gestionnaire identifie l'effet des activités de cette dernière sur un ou plusieurs ODD.

A cet égard, les émetteurs pris individuellement ont généré plus de 5% de leur chiffre d'affaires au travers de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD. De plus, la moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut supérieure à 20%.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

La moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut en moyenne de 91,6%. 32,8% furent liés à des objectifs environnementaux, tandis que 58,8% furent liés à des objectifs sociaux.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Graphique illustratif représentant la répartition par thème et par ODD individuel des revenus effectivement alignés sur les ODD - en tenant compte de l'ODD principal identifié ; des impacts connexes sur d'autres ODD sont possibles. Données à fin décembre 2023.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**
Ceci ne s'applique pas au compartiment, qui fut lancé le 15 juin 2023.
- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**
Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***
Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un

prestataire de données externe et indépendant en la matière.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a appliqué la méthodologie interne qui décrit :

- L'analyse des principales incidences négatives définies dans le cadre de SFDR permettant de prendre en compte les impacts négatifs en matière de durabilité d'une entreprise et de son activité sur ses différentes parties prenantes ; ainsi que
- Son intégration dans la méthodologie de BLI qui permet d'identifier les produits financiers définis comme actifs durables.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN. Ces informations ont été détaillées dans le rapport annuel du fonds. Le gestionnaire a publié la liste des PIN suivis et a défini son approche en la matière sur son site internet : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissement les plus importants	Région	Secteur	Poids
Siegfried Holding AG	Switzerland	Healthcare	4.60%
GEA Group AG	Germany	Industrials	4.54%
Andritz AG	Austria	Industrials	4.52%
Sopra Steria Group SA	France	Technology	4.12%
Air Liquide SA	France	Basic Materials	4.01%
Infineon Technologies AG	Germany	Technology	3.94%
ABB Ltd	Switzerland	Industrials	3.79%
Novo Nordisk A/S Class B	Denmark	Healthcare	3.75%
SIG Group AG Ordinary Shares	Switzerland	Consumer Cyclical	3.42%
Sartorius Stedim Biotech SA	France	Healthcare	3.29%
Schneider Electric SE	France	Industrials	3.22%
Novozymes A/S Class B	Denmark	Basic Materials	3.15%
Melexis NV	Belgium	Technology	3.14%
Vestas Wind Systems A/S	Denmark	Industrials	3.10%
Qiagen NV	United States	Healthcare	3.08%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (en moyenne depuis fin juin 2023).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

96,6% des actifs nets du produit financier.

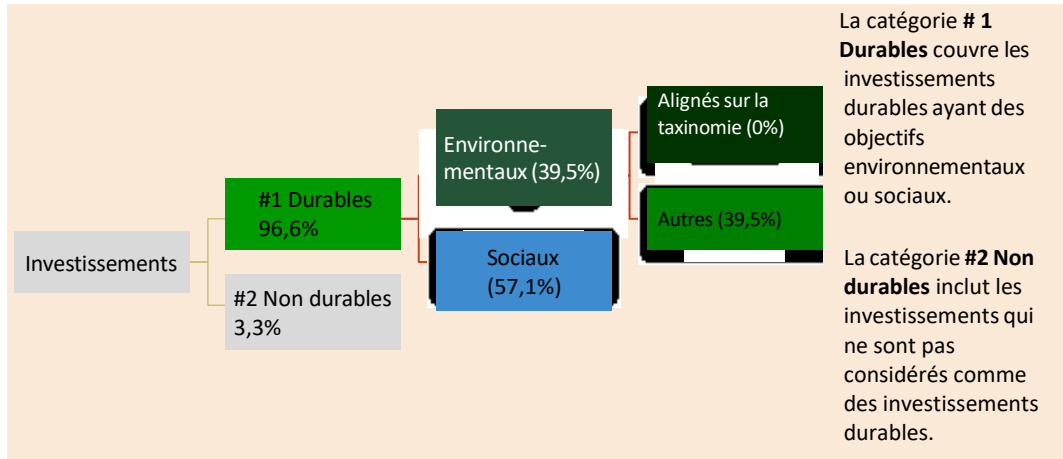
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile nucléaire**, les critères comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie	Poids (%)	Secteur	Poids (%)
Basic Materials	8.63	Chemicals	7.17
		Forest Products	1.46
Communication Services	2.06	Media - Diversified	2.06
Consumer Cyclical	5.82	Packaging & Containers	3.42
		Travel & Leisure	2.40
Healthcare	21.80	Medical Devices & Instruments	8.53
		Drug Manufacturers	4.60
		Biotechnology	3.75
		Medical Diagnostics & Research	3.08
		Medical Distribution	1.85
Industrials	39.75	Industrial Products	30.78
		Industrial Distribution	4.52
		Waste Management	2.42
		Construction	2.02
Technology	16.10	Semiconductors	9.62
		Software	4.12
		Hardware	2.36
Utilities	1.86	Utilities - Indep. Power Producers	1.86



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz

fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

■ Oui

■ Dans le gaz fossile

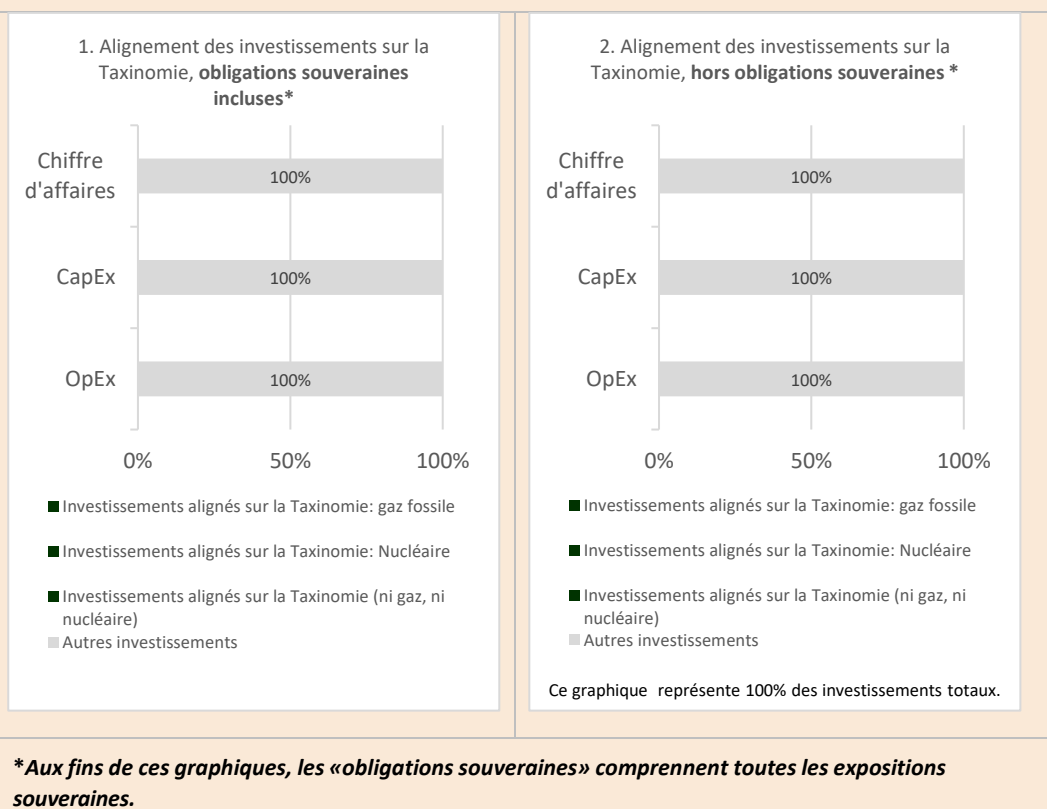
■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.


¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

39,5% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

57,1% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a poursuivi un objectif d'investissement durable selon les axes suivants :

- Investissement en entreprise à impact positif

Le fonds était investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actifs durables environnementaux ou sociaux. Le gestionnaire a investi dans des entreprises qui contribuaient, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

- Exclusions

Le gestionnaire a effectué une analyse de durabilité préliminaire qui se traduit par l'application d'exclusions normatives et sectorielles.

Ainsi le gestionnaire a vérifié que le fonds ne contient pas des actifs de pays figurant sur les listes de sanctions de l'UE, de l'ONU ou encore de l'OFAC. Toute liste de sanctions luxembourgeoise supplémentaire a également été prise en compte.

Le gestionnaire a exclu les sociétés actives dans les secteurs suivants :

- Fabrication, utilisation ou détention d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri ;
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes nucléaires ;
- Charbon : les titres repris sur la Global Coal Exit List (GCEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Mines aurifères ;
- Hydrocarbures non conventionnels : les titres repris sur la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald et dont la production d'hydrocarbures est réalisée pour plus de 25% à partir de gisements ou techniques non conventionnels.

Ainsi que les entreprises générant 5% ou plus de leurs revenus dans les activités controversées suivantes :

- Armement ;
- Energie nucléaire ;
- Energie fossile ;
- Jeux d'argent ;
- Tabac ;
- Alcool.

Ont également été écartées

- les entreprises classées comme « défaillantes » (Fail) ou placées sur liste de surveillance (Watch List) par MSCI ESG Research par rapport au respect des principes du Pacte Mondial (UNG);
- les sociétés faisant l'objet d'une controverse sévère ou très sévère et catégorisée rouge ou orange par MSCI .

- Identification des ODD ciblés et alignement

Le gestionnaire a identifié pour chaque candidat à l'investissement, les ODD ciblés par les produits et services. Si cette identification préalable s'est avérée fructueuse, une analyse plus approfondie a été réalisée.

Afin de déterminer le type d'impact généré, notamment en termes de répartition entre les thématiques environnementales et sociales, le gestionnaire a fait le choix de travailler au travers du prisme de quatre grandes catégories d'impact (E : ressources naturelles, changement climatique ; S : bonne santé et longévité, société juste et innovante).

Pour chacune d'entre elles, l'équipe de gestion a également identifié des sous-thématiques et les ODD susceptibles d'être ciblés.

Ensuite l'analyse approfondie de l'impact identifié a été réalisée sur la base de cinq dimensions d'analyse jugées pertinentes pour la compréhension exhaustive des éléments influençant la culture d'entreprise ainsi que l'impact (actuel et futur) des produits et services offerts (Rayonnement, Qualité, Potentiel, Culture, Revenus).

Finalement l'analyse de durabilité et d'impact est formalisé dans une fiche d'analyse visant à reprendre les grands points d'attention : Description de l'activité ; Importance de l'activité sur le plan de la durabilité et de l'impact (quel impact, quelles preuves empiriques, etc.) ; Aperçu des dimensions d'impact ; Alignement aux ODD (pourcentage des revenus).

- Engagement

Au cas par cas, et notamment en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et à atteindre ses objectifs ESG, le gestionnaire a engagé un dialogue avec les équipes dirigeantes des entreprises et exercé son droit de vote afin d'influencer les entreprises de son portefeuille sur des questions ESG matérielles.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact. Le gestionnaire a également procédé aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité. Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : FFG American Impact Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493000DXP7B9ULHDV14

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif**

Environnemental : 60,4%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 36,3%**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. Ainsi la génération d'impact et la durabilité étaient au cœur de l'approche mise en œuvre par le gestionnaire et la stratégie d'investissement a été de cibler des entreprises affichant des activités durables et proposant des solutions du futur.

Le Gestionnaire a fondé son approche de durabilité sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Au travers d'une analyse qualitative détaillée de l'entreprise, le Gestionnaire identifie l'effet des activités de cette dernière sur un ou plusieurs ODD.

A cet égard, les émetteurs pris individuellement ont généré plus de 5% de leur chiffre d'affaires au travers de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD. De plus, la moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut supérieure à 20%.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

La moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut en moyenne de 82,3%. 51,1% furent liés à des objectifs environnementaux, tandis que 31,2% furent liés à des objectifs sociaux.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Graphique illustratif représentant la répartition par thème et par ODD individuel des revenus effectivement alignés sur les ODD - en tenant compte de l'ODD principal identifié ; des impacts connexes sur d'autres ODD sont possibles. Données à fin décembre 2023.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**
Ceci ne s'applique pas au compartiment, qui fut lancé le 15 juin 2023.
- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**
Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.
 - **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**
Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs

binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***
Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a appliqué la méthodologie interne qui décrit :

- L'analyse des principales incidences négatives définies dans le cadre de SFDR permettant de prendre en compte les impacts négatifs en matière de durabilité d'une entreprise et de son activité sur ses différentes parties prenantes ; ainsi que
- Son intégration dans la méthodologie de BLI qui permet d'identifier les produits financiers définis comme actifs durables.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN. Ces informations ont été détaillées dans le rapport annuel du fonds. Le gestionnaire a publié la liste des PIN suivis et a défini son approche en la matière sur son site internet : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissement les plus importants

	Région	Secteur	Poids
Quanta Services Inc	United States	Industrials	4.44%
Waters Corp	United States	Healthcare	4.35%
Clean Harbors Inc	United States	Industrials	4.34%
Xylem Inc	United States	Industrials	4.24%
Agilent Technologies Inc	United States	Healthcare	4.18%
Danaher Corp	United States	Healthcare	3.97%
Tyler Technologies Inc	United States	Technology	3.78%
TopBuild Corp	United States	Industrials	3.74%
Waste Management Inc	United States	Industrials	3.71%
Trane Technologies PLC Class A	United States	Industrials	3.62%
Trex Co Inc	United States	Industrials	3.47%
Ansys Inc	United States	Technology	3.46%
Advanced Drainage Systems Inc	United States	Industrials	3.37%
Acuity Brands Inc	United States	Industrials	3.23%
West Pharmaceutical Services Inc	United States	Healthcare	3.22%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (en moyenne depuis fin juin 2023).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

96,9% des actifs nets du produit financier.

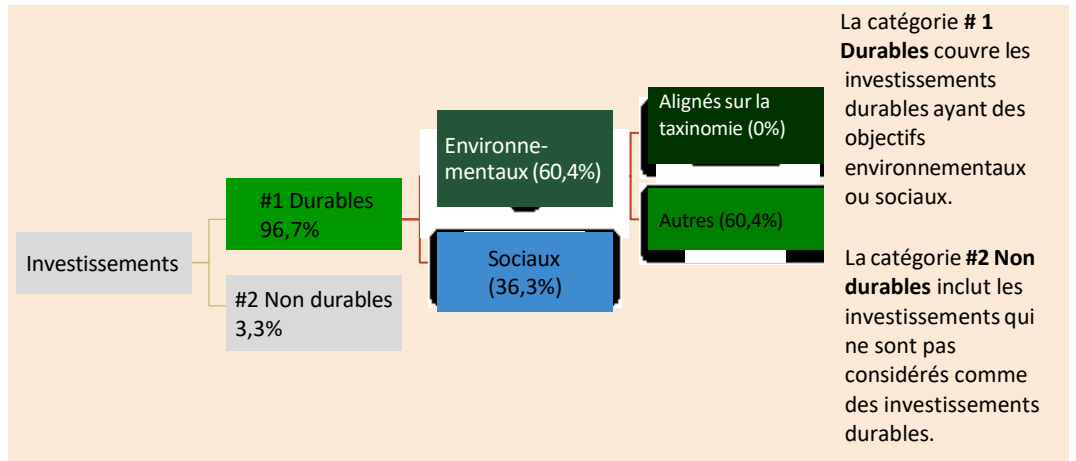
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Poids (%)	Industrie	Poids (%)
Basic Materials	2.09	Chemicals	2.09
Consumer Cyclical	2.02	Vehicles & Parts	2.02
Consumer Defensive	3.30	Consumer Packaged Goods	2.84
		Education	0.46
Healthcare	27.70	Medical Diagnostics & Research	16.84
		Medical Devices & Instruments	9.88
		Healthcare Providers & Services	0.98
Industrials	38.23	Construction	18.65
		Industrial Products	10.35
		Waste Management	8.05
		Business Services	1.18
Technology	22.14	Software	10.47
		Hardware	7.55
		Semiconductors	4.12



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

■ Oui

■ Dans le gaz fossile

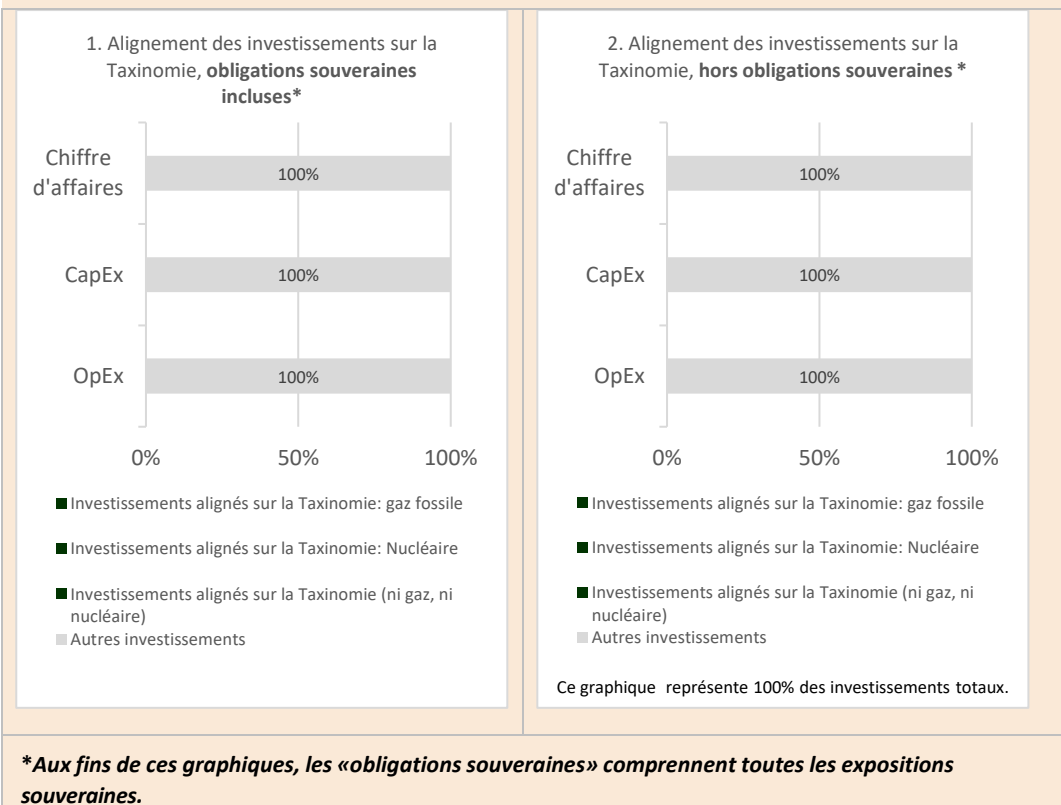
■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.




Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

- Où se situait **le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

60,4% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

36,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a poursuivi un objectif d'investissement durable selon les axes suivants :

- Investissement en entreprise à impact positif

Le fonds était investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actifs durables environnementaux ou sociaux. Le gestionnaire a investi dans des entreprises qui contribuaient, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

- Exclusions

Le gestionnaire a effectué une analyse de durabilité préliminaire qui se traduit par l'application d'exclusions normatives et sectorielles.

Ainsi le gestionnaire a vérifié que le fonds ne contient pas des actifs de pays figurant sur les listes de sanctions de l'UE, de l'ONU ou encore de l'OFAC. Toute liste de sanctions luxembourgeoise supplémentaire a également été prise en compte.

Le gestionnaire a exclu les sociétés actives dans les secteurs suivants :

- Fabrication, utilisation ou détention d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri ;
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes nucléaires ;
- Charbon : les titres repris sur la Global Coal Exit List (GCEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Mines aurifères ;
- Hydrocarbures non conventionnels : les titres repris sur la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald et dont la production d'hydrocarbures est réalisée pour plus de 25% à partir de gisements ou techniques non conventionnels.

Ainsi que les entreprises générant 5% ou plus de leurs revenus dans les activités controversées suivantes :

- Armement ;
- Energie nucléaire ;
- Energie fossile ;
- Jeux d'argent ;
- Tabac ;
- Alcool.

Ont également été écartées

- les entreprises classées comme « défailtantes » (Fail) ou placées sur liste de surveillance (Watch List) par MSCI ESG Research par rapport au respect des principes du Pacte Mondial (UNGC);
- les sociétés faisant l'objet d'une controverse sévère ou très sévère et catégorisée rouge ou orange par MSCI .

- Identification des ODD ciblés et alignement

Le gestionnaire a identifié pour chaque candidat à l'investissement, les ODD ciblés par les produits et services. Si cette identification préalable s'est avérée fructueuse, une analyse plus approfondie a été réalisée.

Afin de déterminer le type d'impact généré, notamment en termes de répartition entre les thématiques environnementales et sociales, le gestionnaire a fait le choix de travailler au travers du prisme de quatre grandes catégories d'impact (E : ressources naturelles, changement climatique ; S : bonne santé et longévité, société juste et innovante).

Pour chacune d'entre elles, l'équipe de gestion a également identifié des sous-thématiques et les ODD susceptibles d'être ciblés.

Ensuite l'analyse approfondie de l'impact identifié a été réalisée sur la base de cinq dimensions d'analyse jugées pertinentes pour la compréhension exhaustive des éléments influençant la culture d'entreprise ainsi que l'impact (actuel et futur) des produits et services offerts (Rayonnement, Qualité, Potentiel, Culture, Revenus).

Finalement l'analyse de durabilité et d'impact est formalisé dans une fiche d'analyse visant à reprendre les grands points d'attention : Description de l'activité ; Importance de l'activité sur le plan de la durabilité et de l'impact (quel impact, quelles preuves empiriques, etc.) ; Aperçu des dimensions d'impact ; Alignement aux ODD (pourcentage des revenus).

- Engagement

Au cas par cas, et notamment en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et à atteindre ses objectifs ESG, le gestionnaire a engagé un dialogue avec les équipes dirigeantes des entreprises et exercé son droit de vote afin d'influencer les entreprises de son portefeuille sur des questions ESG matérielles.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact. Le gestionnaire a également procédé aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité. Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.